



SOMMAIRE

	Pages
Hommage à la mémoire de M. Mohammed Anouar Sadate, président de la République arabe d'Égypte	533
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de Mme Mary E. Charles, premier ministre et ministre des finances et des affaires extérieures du Commonwealth de la Dominique	536
Déclaration de M. Tientarâboum (Haute-Volta)	538
Déclaration de M. Gauci (Malte)	541
Déclaration de M. Tannis (Saint-Vincent-et-Grenadines)	546
Déclaration de M. Ogouma (Bénin)	549
Point 8 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (suite) :	
a) Rapport du Bureau	
Deuxième rapport du Bureau	557

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

*Hommage à la mémoire de M. Mohammed Anouar Sadate
président de la République arabe d'Égypte*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec le plus profond regret que je dois faire connaître à l'Assemblée générale la mort tragique du Président de la République arabe d'Égypte, M. Anouar Sadate. Au nom de l'Assemblée générale, je transmets à sa famille, au Gouvernement et au peuple de la République arabe d'Égypte nos sincères condoléances, et, conformément à la tradition, je vais inviter les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à sa mémoire.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire général.

3. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec stupéfaction et une profonde douleur que j'ai appris que le président Sadate avait succombé aux blessures qu'il avait reçues lors de l'attentat perpétré contre lui au début de la journée. Sa mort nous prive d'un dirigeant sage et clairvoyant. Nul ne saurait contester le courage de ses convictions, le rôle historique qu'il a joué ni son dévouement à son pays.

4. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons été témoins d'un nombre effrayant d'assassinats, de tentatives d'assassinat et d'actes de violence perpétrés à travers le monde contre des dirigeants. Les événements d'aujourd'hui doivent nous rappeler à tous que la violence et la haine ne sont pas des solutions acceptables aux problèmes politiques et que nous devons redoubler d'efforts pour résoudre les différends par des moyens pacifiques.

5. En cette occasion tragique, je voudrais exprimer mes condoléances les plus profondes à M. Sufi Abou Taleb, président par intérim, à Mme Jihan Sadate et au peuple égyptien.

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne en sa qualité de président du Conseil de sécurité et de président du groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

7. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : En ma qualité de président du Conseil de sécurité, je tiens à affirmer que la mort violente du président Sadate, victime d'un acte abominable, est un motif de profonde préoccupation et de tristesse pour la communauté internationale. Cet attentat tragique, qui vient s'ajouter à d'autres tentatives perpétrées contre des chefs d'État et des dignitaires de nombreux pays, est un nouveau maillon de la chaîne de violence et de terrorisme qui menace sérieusement la paix et la coexistence mondiales.

8. En ma qualité de président du groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je tiens à rappeler que le président Sadate, chef d'État d'un pays avec lequel les États membres de mon groupe entretiennent des liens étroits, restera d'autant plus grand aux yeux de l'histoire que, jusqu'au dernier moment, il a consacré sa vie à la recherche de la prospérité et de la paix pour le peuple égyptien et à la réalisation d'un compromis visant à surmonter le difficile conflit du Moyen-Orient.

9. Puisse cet illustre homme d'État reposer en paix. Au peuple et au Gouvernement de l'Égypte ainsi qu'à sa famille, nous exprimons nos condoléances les plus profondes et les plus sincères.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Angola en sa qualité de président du groupe des États d'Afrique.

11. M. de FIGUEIREDO (Angola) [*interprétation de l'anglais*] : C'est remplis de stupéfaction et de tristesse que nous sommes réunis ici aujourd'hui en raison de l'assassinat tragique du Président de l'Égypte, Anouar Sadate.

12. Au nom du groupe des États d'Afrique, je voudrais transmettre au Gouvernement et au peuple égyptiens ainsi qu'à la famille du Président disparu notre plus profonde sympathie et nos plus sincères condoléances. L'Égypte mais aussi l'Afrique ont perdu un dirigeant et un homme d'État.

13. Je voudrais également exprimer la tristesse ressentie par le Gouvernement et la délégation de l'Angola. Nous partageons la douleur du peuple égyptien. Le Caire a été l'une des premières capitales où le Movimento Popular de Libertação de Angola a ouvert un bureau avant notre accession à l'indépendance et où mon gouvernement a installé une ambassade une fois notre indépendance acquise.

14. Le peuple égyptien a toujours soutenu les luttes de libération du reste de l'Afrique. Gamal Abdel Nasser avait galvanisé le monde arabe et une grande partie de l'Afrique dans la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme. Après sa mort, c'est Anouar Sadate qui prit la direction du gouvernement. Le président Sadate était un homme illustre et courageux et sa mort est tristement ressentie non seulement en Afrique mais dans le monde entier.

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Népal, en sa qualité de président du groupe des États d'Asie.

16. M. BHATT (Népal) [interprétation de l'anglais] : Au nom des Etats membres du groupe asiatique et en ma qualité de président du groupe pour ce mois, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos sentiments de profonde tristesse à l'occasion du décès prématuré du président de l'Egypte Anouar Sadate.

17. Nous sommes profondément troublés et attristés par cet assassinat qui est le fait de quelques extrémistes irresponsables. Nous déplorons et condamnons ces horribles actes de violence et de folie, où qu'ils soient perpétrés.

18. Le président Anouar Sadate était un homme de grand courage et un champion de la cause de la paix et du non-alignement. Sa mort est une perte irréparable pour ses compatriotes ainsi que pour tous ceux qui se sont engagés à défendre la paix.

19. En ce moment de tristesse, nous exprimons notre sympathie et nos condoléances les plus sincères à sa famille en deuil et au peuple égyptien.

20. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Hongrie en sa qualité de président du groupe des Etats d'Europe orientale.

21. M. RÁCZ (Hongrie) [interprétation de l'anglais] : Parlant en qualité de président du groupe des Etats d'Europe orientale pour le mois d'octobre, qu'il me soit permis de dire que c'est avec le plus grand étonnement que nous avons appris la mort du président Sadate.

22. Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos condoléances à la famille de feu le président Sadate ainsi qu'à toutes les autres victimes, à leur pays et à la délégation égyptienne.

23. A ce point, je voudrais dire que nous sommes certains que le peuple de l'ancienne terre d'Egypte saura surmonter les difficultés de la présente situation.

24. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Jamaïque, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Amérique latine.

25. M. RICHARDSON (Jamaïque) [interprétation de l'anglais] : Parlant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine des Nations Unies, nous, les représentants du nouveau monde, souhaitons transmettre au peuple de l'Egypte, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, et par celui de la délégation de l'Egypte, nos condoléances les plus sincères et nos sentiments de profond regret, à l'occasion du décès du président Anouar Sadate.

26. Nous déclarons publiquement notre profond respect pour feu le Président, chef d'Etat d'un pays ami, l'Egypte, Membre de l'Organisation des Nations Unies et membre fondateur du mouvement des pays non alignés.

27. A ce moment de la vie de la nation égyptienne, nous espérons sincèrement que le peuple égyptien saura trouver en lui-même les réserves de force qui lui permettront de surmonter les influences en faveur de la division et de préserver son unité nationale.

28. Le président Sadate était un homme formé à l'école de la guerre mais qui avait la force de volonté d'édifier la paix; c'était un dirigeant national qui a donné à son peuple l'espoir de la paix, de la démocratie et de la prospérité. Sa vie s'est brutalement terminée et il vient s'ajouter à la longue liste de ces hommes rares que leurs concitoyens n'ont pas laissé vivre en raison de ce qu'ils défendaient. Nous qui, dans cette salle, sommes attachés au maintien de la paix internationale voulons nous rappeler Anouar Sadate comme un homme qui a démontré sa grandeur d'âme et la qualité de son esprit par ses gestes d'hospitalité à l'égard de ceux qui étaient dans le besoin — un homme qui ne tournait pas le dos à ses amis dans leurs moments de besoin.

29. Au peuple de l'Egypte, à la femme, aux enfants et aux petits-enfants éplorés du président Sadate, nous trans-

mettons, au nom des nations latino-américaines, le sentiment profond de la perte que nous ressentons tous et l'espoir que l'homme qui a su édifier la paix entre deux grandes nations anciennes nous montrera à tous la route que nous devons suivre à l'avenir.

30. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

31. M. BLUM (Israël) [interprétation de l'anglais] : C'est un triste jour pour toute l'humanité civilisée. C'est un jour de choc, de tragédie et de deuil. Les ennemis de la paix nous ont enlevé un grand homme courageux, un arabe et égyptien fier, un dirigeant inspiré de calibre mondial et un valeureux champion de la paix. En Israël, nous nous souviendrons toujours du président Anouar Sadate comme du premier dirigeant arabe qui nous ait tendu une main amicale et de paix et comme l'homme qui a mené son pays avec courage et détermination sur la voie de la paix entre nos deux nations, après 30 ans d'effusion de sang, de haine et de souffrances.

32. Au nom du Gouvernement et du peuple d'Israël, je tiens à exprimer à la famille affligée du président Sadate, de même qu'au Gouvernement et au peuple de la République arabe d'Egypte, nos sincères condoléances et notre profonde sympathie à l'occasion de leur perte cruelle. Le peuple d'Israël est à leur côté en ce moment d'épreuve et de besoin. En cette heure de tristesse et de deuil, honorons la mémoire du grand homme d'Etat qui nous a si tragiquement quitté, en nous consacrant à nouveau à la cause de la paix au Moyen-Orient et dans le monde entier et à la poursuite du processus de paix, comme le président Sadate l'aurait désiré.

33. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Singapour, qui va parler au nom des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE].

34. M. KOH (Singapour) [interprétation de l'anglais] : Au nom des cinq délégations de l'ANASE — l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et Singapour — je voudrais rendre un bref hommage à la mémoire du président Anouar Sadate et transmettre nos condoléances à la famille endeuillée.

35. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir de sa politique et de ses actes, on doit reconnaître qu'Anouar Sadate était l'un des hommes d'Etat les plus remarquables de notre époque. Il était courageux dans la guerre comme dans la paix. Un homme n'apporte pas la preuve de son courage en s'attachant à une cause populaire; cela n'exige aucun courage. Un homme donne la preuve de son courage lorsque, comme Anouar Sadate, il défend une cause populaire, convaincu que sa voie est juste, mais sachant que d'autres, y compris ses amis, l'abandonneront, l'insulteront et le condamneront.

36. Anouar Sadate croyait que sa visite à Jérusalem permettrait de sortir de l'impasse où se trouvaient les arabes et les Israéliens et déboucherait vers une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il a sacrifié sa vie à cette cause. Ceux qui étaient en désaccord avec le président Sadate ne peuvent que pleurer le décès de cet homme courageux. Le meilleur monument que nous puissions ériger à la mémoire du président Sadate est la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

37. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, qui va parler au nom des 10 pays de la Communauté économique européenne [CEE].

38. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 Etats membres de la CEE. C'est avec un sentiment profond de choc et d'horreur que nous avons appris l'assassinat, ce matin, du président Sadate. Ce terrible événement a provoqué le sentiment profond de perte que

nous éprouvons tous ici, à l'Assemblée générale, cet après-midi. Tout acte de violence, même individuel, diminue la communauté internationale dans son ensemble, et cette mort soudaine et tragique d'un grand chef d'Etat porte un coup terrible à ceux qui chérissent les valeurs qui nous lient tous en tant que nations et en tant que peuples.

39. Nous avons perdu dans le président Sadate un grand homme d'Etat et un grand dirigeant de son peuple. C'était un homme dont l'inspiration dépassait de loin les frontières de son propre pays, l'Egypte. Son courage et son humanité étaient un exemple pour tous. Surtout, c'était un homme de paix. Son désir d'un avenir pacifique et prospère, pour son propre pays et pour tous les peuples du Moyen-Orient, restera une inspiration pour nous tous.

40. Il était également un véritable ami de l'Europe, connu et admiré parmi les Etats membres de la Communauté européenne. Nous nous souvenons très nettement de la façon dont il a parlé devant le Parlement européen et de son désir, ce faisant, de parler directement à nos peuples et de leur montrer son amitié.

41. Je voudrais rendre un hommage solennel à sa mémoire ici, cet après-midi, et exprimer notre profonde sympathie et nos condoléances à sa famille et, évidemment, au Gouvernement et au peuple d'Egypte. Nous ressentons tous cette perte cruelle. Notre sympathie va également aux familles de ceux qui ont été blessés ou tués lors de cette attaque.

42. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan.

43. M. ABDALLA (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Nous avons appris avec une profonde et grande tristesse la nouvelle de l'assassinat ce matin du Président de l'Egypte, M. Anouar Sadate. En ce moment d'amertume, je voudrais, au nom de ma délégation et du peuple du Soudan, exprimer notre profonde sympathie et nos condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Etat frère d'Egypte de même qu'à la famille de feu le président.

44. Le Soudan, qui est lié depuis longtemps à la République sœur d'Egypte par des liens de bon voisinage, de religion, de langue et d'origine, partage le profond deuil de l'Egypte. L'Egypte, avec le décès du président Sadate, perd un dirigeant qui s'est consacré au service de son pays et à la prospérité de son peuple.

45. Nous sommes certains que l'Egypte sortira de cette crise, et nous prions le ciel qu'il inspire le peuple d'Egypte dans sa marche vers l'avenir. Nous souhaitons que l'âme du Président défunt repose en paix.

46. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Oman.

47. M. ABOUL-NASR (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Ce matin, nous avons appris avec une profonde tristesse la nouvelle de la mort du président Sadate. Au nom de la délégation de l'Oman, je désire exprimer à la délégation sœur de l'Egypte nos condoléances les plus sincères et notre sympathie la plus profonde à l'occasion du décès du Président de la République arabe d'Egypte, M. Anouar Sadate, qui est mort ce matin à la suite de l'attaque infâme perpétrée contre sa vie.

48. Aujourd'hui, nous sommes aux côtés du peuple d'Egypte qui est lié au peuple de l'Oman par une longue amitié. Le peuple d'Oman partage avec le peuple d'Egypte sa douleur et sa peine. Nous demandons à la délégation égyptienne de transmettre nos sentiments très sincères et nos condoléances au peuple et au Gouvernement d'Egypte et à la famille du Président défunt. Que son âme repose en paix.

49. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

50. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du pays hôte, je vou-

drais lire une déclaration faite par notre président, M. Ronald Reagan :

« Aujourd'hui, le peuple des Etats-Unis se joint au peuple d'Egypte et à tous ceux qui veulent un avenir meilleur pour pleurer la mort d'Anouar Sadate.

« Le président Sadate a été un homme courageux dont la largeur de vue et la sagesse ont rapproché les peuples et les nations. Dans un monde rempli de haine, il était un homme d'espoir. Dans un monde prisonnier des animosités du passé, il était un homme d'avenir, un homme qui voulait améliorer un monde tourmenté par la mauvaise foi et l'intrigue.

« En tant que patriote égyptien, il a aidé à créer le mouvement révolutionnaire qui a libéré son pays. En tant que dirigeant politique, il a cherché à libérer son peuple de la haine et de la guerre. En tant que soldat, il n'avait pas peur de se battre. Mais, ce qui est le plus important, il était un homme plein d'humanité qui n'avait pas peur de faire la paix. Son courage et sa compétence ont permis de sauver d'innombrables vies humaines dans son pays et dans le monde entier.

« Anouar Sadate était admiré et aimé par le peuple d'Amérique. Sa mort aujourd'hui est un acte infâme, lâchement infâme, qui nous remplit tous d'horreur. L'Amérique a perdu un ami très proche, le monde a perdu un grand homme d'Etat et l'humanité a perdu un champion de la paix.

« Nancy et moi-même estimons que nous avons perdu un ami très cher et très proche, et nous adressons notre sympathie chaleureuse à Mme Sadate et à ses enfants qui étaient ici avec nous il y a si peu de temps. »

51. A cette déclaration du président Reagan, je voudrais ajouter seulement qu'Anouar Sadate était un héros authentique, un homme qui a démontré que les vertus classiques, la raison, le courage, la charité, la perspicacité et l'honneur, sont aussi importantes à notre époque qu'elles l'étaient jadis. Sa mort est une perte tragique non seulement pour le peuple d'Egypte mais pour le monde entier.

52. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Somalie.

53. M. KHALAF (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : La nouvelle tragique de l'assassinat du président Sadate d'Egypte a causé un grand choc à ma délégation. Feu le président Sadate était un homme d'Etat renommé, un homme de grande perspicacité, et un ami authentique du peuple somalien.

54. Le peuple égyptien et le peuple somalien sont unis par des liens culturels, historiques, religieux et autres de longue date et son décès sera profondément ressenti dans mon pays. Cette perte tragique se fera également sentir dans le monde dans son ensemble et le président Sadate sera regretté par tous les peuples épris de paix.

55. Au nom de ma délégation, du peuple et du Gouvernement de Somalie, je présente notre sympathie et nos condoléances les plus sincères à la famille du président Sadate, au peuple et au Gouvernement égyptiens et à la délégation égyptienne auprès des Nations Unies.

56. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon.

57. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement et le peuple du Japon ont été profondément attristés en apprenant la mort du président Sadate, survenue aujourd'hui. Le président Sadate était véritablement un grand homme d'Etat et un homme de sagesse, d'intégrité et de compassion. Sa mort représente une perte profonde pour le peuple égyptien et pour tous les peuples épris de paix dans le monde.

58. Mon gouvernement se préparait à accueillir le président Sadate au Japon le mois prochain. Le fait que nous

n'aurons pas l'occasion d'accueillir le dirigeant très admiré d'un Etat avec lequel le Japon entretient des relations toujours plus amicales ajoute encore au sentiment que nous ressentons. Nous espérons que la cause de la paix, à laquelle se dévouait sans relâche le président Sadate, continuera de prévaloir dans la région.

59. Au nom du Gouvernement et du peuple du Japon, j'adresse nos sincères condoléances à Mme Sadate et à sa famille, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République arabe d'Egypte.

60. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Egypte.

61. M. MOUSSA (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Le fait de perdre un héros militant, un fils sincère et un homme d'Etat éminent, connu aussi bien sur le champ de bataille que sur le champ de la paix, constitue pour l'Egypte, la nation arabe et le continent africain, un événement grave et une grande perte. Le président Sadate était un homme courageux, qui avait le sens de l'histoire et du sacrifice. Par la volonté de Dieu, le Dirigeant est mort le jour même qui symbolise sa personne et le jour de la célébration du dixième anniversaire de la guerre du Ramadan du 6 octobre, lorsque la nation arabe a recouvré sa dignité et son honneur. Le grand peuple d'Egypte, qui a donné de grands hommes à la nation, tels que ce dirigeant et ce président, continuera de suivre la voie menant à une paix juste et globale pour sauvegarder les droits des peuples dans la région, dans le cadre des principes et idéaux enracinés dans la politique égyptienne.

62. Je vais lire ici ce qu'a déclaré ce matin le Vice-Président de l'Egypte dans la déclaration qu'il a faite pour annoncer le décès du grand dirigeant de la nation :

« Au nom de l'esprit du grand leader, de ses institutions et de ses forces armées, je déclare que nous respecterons toutes les obligations internationales qui nous incombent et toutes les conventions et accords conclus par l'Egypte. Nous ne cesserons de faire avancer la volonté de paix et nous nous souviendrons de lui avec fierté lorsque seront réalisés ses aspirations et ses espoirs : lorsque nos drapeaux flotteront sur toutes les parties du Sinaï et lorsque viendra le jour où une paix globale et juste sera instaurée dans la région. »

63. Au nom du Gouvernement et du peuple de l'Egypte, au nom de la famille de feu le Président, au nom de ma délégation et en mon propre nom, je vous adresse mes remerciements, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général, à tous les représentants des diverses régions géographiques et à tous ceux qui nous ont exprimé leur peine et adressé leurs condoléances.

64. En conclusion, je ne saurais trouver de meilleures paroles que celles de Dieu :

Au nom de Dieu, le Tout-Puissant et très miséricordieux, Toi, âme apaisée, retourne satisfaite et satisfaisante vers ton Seigneur, entre avec mes esclaves, entre dans mon jardin.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

65. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires étrangères du Commonwealth de la Dominique, Mme Mary E. Charles. J'ai le vif plaisir de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole.

66. Mme CHARLES (Dominique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, le Commonwealth de la Dominique souhaite vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection à cette haute fonction montre

à l'évidence que l'Assemblée a confiance dans votre compétence pour imposer la discipline nécessaire à la conduite de ses travaux. Nous vous souhaitons plein succès durant l'exercice de vos fonctions.

67. Le Gouvernement et le peuple du Commonwealth de la Dominique se félicitent de l'admission du Belize, notre nation sœur de la Communauté des Caraïbes, au sein des Nations Unies. Maintenant que les aspirations légitimes du peuple du Belize à l'indépendance et à l'autodétermination ont été réalisées sur la base de la pleine intégrité territoriale, je veux faire savoir que le Gouvernement et le peuple de la Dominique appuient pleinement et sans équivoque l'appel international pour le maintien de l'intégrité territoriale du Belize et pour l'intensification des efforts déployés pour diminuer la tension dans cette région.

68. Nous espérons que l'admission de l'Etat d'Antigua-et-Barbuda aura lieu pendant la présente session. Nous appuyons pleinement la demande qui, nous l'espérons, sera faite d'ici le 1^{er} novembre.

69. Il y a 36 ans ce mois-ci, les pays souverains du monde ont créé les Nations Unies. A ce moment-là, les événements tragiques et catastrophiques qui ont eu lieu de 1939 à 1945 étaient encore frais dans l'esprit des principaux acteurs du système international. A l'époque, la considération dominante des Etats Membres était, à juste titre, le maintien de la paix afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Cependant, depuis cette époque, près de 100 nouvelles nations ont été admises à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'Etats indépendants et souverains.

70. Dans les années 70, il est devenu évident que la structure économique mondiale avec ses inégalités n'avait pas réussi à s'adapter positivement aux changements de structure politique découlant de la transformation des pays coloniaux en nations politiquement indépendantes. La première Décennie des Nations Unies pour le développement a déçu ceux qui espéraient que les problèmes les plus aigus des pays en développement pourraient disparaître grâce au partage de la croissance économique dont le monde a fait l'expérience pendant les années 50 et 60. Au seuil des années 70, les pays en développement, insatisfaits des maigres résultats obtenus pendant les années d'efforts faits pour élever les conditions de vie de la vaste majorité de l'humanité au moyen de programmes d'assistance, ont été forcés d'adopter de nouvelles tactiques. Nous avons relu la Charte et avons demandé aux Nations Unies de revoir leur raison d'être et les objectifs fondamentaux de leurs Membres fondateurs pour que l'appareil en place puisse être mis au service du développement économique de tous les peuples. Ce n'est plus seulement du fléau de la guerre dont l'humanité devait être protégée mais du fléau du besoin et de la pauvreté.

71. En 1974, sur l'initiative des pays en développement, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201(S-VI) et 3202(S-VI)*]. Dans cette déclaration, les Etats Membres des Nations Unies ont solennellement proclamé leur détermination de travailler d'urgence à

« l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les Etats, indépendamment de leur système économique et social, qui corrigera les inégalités et rectifiera les injustices actuelles, permettra d'éliminer le fossé croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement et assurera dans la paix et la justice aux générations présentes et futures un développement économique et social qui ira en s'accéléralant. »

72. Pour l'essentiel, les propositions pour le nouvel ordre économique international insistaient sur les points suivants :

le développement économique des pays en développement ne peut s'accomplir sans l'intervention de changements fondamentaux dans la structure du système économique international; les prix des matières premières importées par les pays en développement doivent être stabilisés à des niveaux justes et rémunérateurs; un meilleur accès aux marchés des produits manufacturés doit être assuré; l'industrie doit être développée et diversifiée et, à cette fin, l'accès à la technologie doit être assuré en termes favorables et une assistance au développement plus importante et à des termes plus favorables doit être accordée.

73. Bien que la résolution appuyant le concept du nouvel ordre économique international ait été adoptée à une très large majorité lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, je manquerais de franchise en ne déclarant pas que les pays du Nord n'ont pas toujours pleinement accepté les détails du programme de réforme proposé, qu'ils ont fait durer les discussions à des étapes critiques et n'ont fait des concessions que lorsque la proposition originale était devenue graduellement quelque chose de tout à fait différent de ce que le Sud avait proposé ou lorsqu'ils pouvaient maintenir leur ferme contrôle sur les institutions et les politiques en jeu.

74. Cette attitude nous contraint donc à mettre à l'ordre du jour une question vitale. Les pays en développement sont-ils vraiment décidés à instaurer un nouvel ordre économique international, et y a-t-il volonté politique de faire en sorte que le nouvel ordre économique international fonctionne efficacement dans un délai satisfaisant et raisonnable qui réponde aux espoirs de l'humanité? Il est particulièrement important que la situation des pays en développement non producteurs de pétrole, parmi lesquels se trouvent les pays les moins avancés du monde, soit immédiatement reconnue afin d'améliorer leurs positions relatives.

75. Les pays en développement non producteurs de pétrole se trouvent dans la situation peu enviable d'avoir à faire face simultanément à trois types de problèmes extérieurs. Toutes ces formes de problèmes ont un impact négatif sur leurs économies. Ces pays se trouvent confrontés à l'augmentation des prix du pétrole et des produits industriels qu'ils importent. Les pays non producteurs de pétrole doivent également faire face aux effets de la mise en œuvre des politiques de stabilisation des pays industriels qui provoquent l'augmentation des taux d'intérêts nominaux et réels sur les marchés financiers mondiaux. Ces pays doivent faire face aux effets du ralentissement de l'activité industrielle des pays industrialisés qui provoque une réduction de la demande d'importations des pays en développement.

76. En raison de leur petite superficie, de leur isolement et de leurs ressources de base très limitées — ressources humaines et matérielles —, les pays insulaires en développement sont encore plus désavantagés et ils ont besoin que la communauté internationale leur fournisse une assistance globale extérieure particulière. Ils ont besoin, en plus du financement de leurs projets à des termes aussi favorables que possible, de programmes d'assistance, également à des termes très favorables, leur permettant de réorganiser et de renforcer leurs systèmes fiscal, administratif, de gestion et de planification du développement pour pouvoir répondre, pendant une période de temps raisonnable bien que limitée, aux dépenses additionnelles périodiques résultant de l'exécution des projets de développement qui risquent de ne pas s'amortir.

77. Je me permets d'ouvrir une parenthèse pour mentionner parmi les projets de développement un projet d'intérêt tout particulier pour mon pays. Il s'agit de la restauration de notre réseau routier, faute de quoi tout développement est presque impossible.

78. Le besoin de niveaux plus élevés de financement des projets à des termes favorables, y compris le transfert de

ressources pour répondre aux frais locaux et aux excédents de coûts, et le besoin de termes encore plus favorables pour le financement de la dette se font également sentir. En fait, les pays des Antilles les moins avancés ont besoin pour financer leurs projets de développement soit de dons en capital, soit de prêts souples en termes aussi proches que possible de ceux de l'Association internationale de développement ou des « prêts spéciaux » du Fonds européen de développement, ou de la Banque interaméricaine de développement pour le groupe des pays emprunteurs les plus nécessiteux qui sont classés dans le groupe D.

79. J'ai été informée que, selon certains critères, le Commonwealth de la Dominique ne tombe pas dans la catégorie des pays les moins avancés. L'une des raisons est que le produit national brut de la Dominique est trop élevé. Nous ne tirons guère de réconfort de cette situation. Cela démontre que certains de nos définitions et critères doivent être revus de temps à autre pour nous permettre d'y voir clair. D'un côté, les Nations Unies cherchent à nous réconforter en nous disant que nous ne sommes pas dans une situation des plus tragiques; d'autre part, je sais, et tous les Dominicains le savent également, que, pour ce qui est de notre infrastructure et de notre économie, nous sommes parmi les moins avancés. Et si à tout cela s'ajoute le fait que les deux dernières années n'ont pas été particulièrement clémentes pour nous, le tableau financier et économique de la Dominique prouve que nous avons besoin d'une aide substantielle.

80. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies et à ses organismes, y compris les institutions spécialisées, pour l'assistance qui nous a été octroyée. La résolution 35/102 adoptée par l'Assemblée générale en 1980 demandait qu'une attention spéciale soit accordée aux besoins de mon île; de hauts fonctionnaires des Nations Unies ont examiné notre situation pour déterminer dans quelle mesure et de quelle façon nous pouvions être aidés. Puis-je demander aux Membres de se souvenir de la portée de la résolution qui a été adoptée lorsqu'il leur sera demandé de répondre aux souhaits exprimés dans la résolution? Nous demandons également que cet effort soit suivi d'une nouvelle résolution de l'Assemblée générale demandant de considérer la Dominique comme l'un des pays les moins avancés.

81. J'ai exprimé notre déception devant le fait que malgré la poursuite du dialogue Nord-Sud nous sommes encore très loin du but du nouvel ordre économique international. Il y a cependant une lueur d'espoir dans l'intérêt montré par le Canada, le Mexique, les Etats-Unis d'Amérique et le Venezuela pour ce que nous connaissons sous le nom d'initiative du Bassin des Caraïbes. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères de ces quatre pays qui s'est tenue à Nassau¹, nous avons été informés qu'une consultation aurait lieu entre ces pays avant la mise au point d'un programme d'aide bilatérale et multilatérale. Des préparatifs sont actuellement faits en vue de cette consultation.

82. Le Commonwealth de la Dominique espère que l'initiative du Bassin des Caraïbes portera ses fruits pour la Dominique et, bien sûr, pour les autres membres du Bassin, en tant que premier signe réaliste qu'une forme quelconque de nouvel ordre économique international, une forme quelconque d'une nouvelle approche de l'assistance économique et de développement et de sa méthodologie peut être réalisée. Et si — je dirai plutôt quand parce qu'il faut être optimiste — l'initiative du Bassin des Caraïbes devient réalité, la Dominique espère que cette approche, quelle qu'en soit la version, s'étendra à toute la communauté internationale et donnera à l'humanité une chance d'être sauvée et de survivre.

83. Il est cependant clair que l'initiative du Bassin des Caraïbes est solidement basée sur les principes d'expansion du commerce, de l'industrie et des possibilités d'investissement. Aussi importante que puisse être cette initiative, nous ne devons pas oublier, comme je l'ai déjà souligné auparavant, que les pays les moins avancés des Caraïbes ont besoin d'une assistance pour l'édification et le développement de leur infrastructure afin qu'ils soient à même de participer aux bénéfices de l'extension du commerce, de l'industrie et des possibilités d'investissement.

84. Le Premier Ministre de l'Australie a fort bien dit, lors d'une discussion à propos du dialogue Nord-Sud, que les pays du Sud sont profondément préoccupés par la place qui doit leur revenir dans le monde, par leur dignité, leur statut et leur influence.

85. C'est cette préoccupation qui incite le Gouvernement et le peuple de la Dominique à condamner la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et le fait que l'Afrique du Sud continue à nier à la Namibie le droit à l'autodétermination.

86. C'est également cette préoccupation qui fait que nous nous félicitons que l'Année internationale de la femme ait été suivie par la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

87. L'on me pardonnera si, à cause de mon impatience à voir les objectifs que l'on s'est assignés de réaliser, je déplore que trop de temps ait été passé à établir le diagnostic des déficiences qui existent dans les pays les moins avancés et que l'on n'en ait pas consacré assez à la mise en œuvre réelle d'un plan d'action élaboré pour remédier à ces déficiences. Les fonds sont limités et ils sont alloués pour une période de temps également limitée. Le temps joue contre nous. J'hésiterais donc à approuver un changement de lieu pour le fonctionnement du Fonds qui ne pourrait que provoquer des difficultés dans ses activités.

88. C'est encore la même préoccupation qui nous fait condamner le terrorisme et qui nous incite à demander instamment à l'Assemblée générale d'étendre la portée de la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques [*résolution 3166 (XXVIII), annexe*], de façon qu'elle couvre également nombre d'autres actes de terrorisme qui sont devenus courants depuis que la Convention a été élaborée. L'Assemblée générale devrait aussi s'attacher à instaurer les mécanismes appropriés pour que la Convention soit appliquée.

89. Lorsque j'ai écrit ces mots au sujet du terrorisme il y a quelques jours, je ne pouvais pas prévoir qu'aujourd'hui, à quelques heures du moment où je prendrai la parole devant l'Assemblée générale, nous aurions un exemple aussi effroyable de terrorisme. Aujourd'hui est un triste jour pour nous. Le président Sadate était un homme de paix, comme chacune de ses actions — originales, innovatrices et fièrement conciliatrices — l'a démontré. Ce fut un homme que chaque membre de notre assemblée voudra essayer d'égaliser, un homme dont la vie même et son obstination à réaliser la paix pour son peuple illustrent les idéaux mêmes qui sont à la base de la création des Nations Unies.

90. En ces tristes heures, nos pensées émues vont également aux victimes de l'attentat, à la femme, à la famille et aux amis du président Sadate, au peuple égyptien et au Gouvernement de l'Égypte. Mais nos pensées et nos sentiments de compassion doivent aussi s'adresser à nous-mêmes, car nous avons perdu l'un de nous qui a essayé de lutter pour défendre des idéaux auxquels nous croyons tous, et qui a payé cette lutte de sa vie. Puissent sa mort et les souffrances de son peuple nous convaincre que nous devons continuer à essayer d'instaurer une paix durable indispensable pour l'avenir de ce monde.

91. Maintenant que, malheureusement, il a été confirmé que le président Sadate est décédé, je voudrais me joindre à tous ceux qui ont pris la parole avant moi cet après-midi pour transmettre, au nom du Gouvernement et du peuple de la Dominique, nos plus sincères condoléances à sa femme, à sa famille, à ses amis, au peuple égyptien et au Gouvernement de l'Égypte. Ils ont perdu un grand leader en la personne du président Sadate.

92. Pour terminer, je voudrais revenir à la question dont je parlais précédemment et citer les mots que le Président des États-Unis a prononcés, il y a quelques jours à peine, à une réunion de la Banque mondiale :

« Mettons fin à la rhétorique qui sème le désaccord et qui est basée sur l'idée de « nous contre eux », de Nord contre Sud. Au lieu de cela, décidons de ce que nous tous — aussi bien les pays développés que les pays en développement — pouvons accomplir ensemble. »

93. Nous sommes d'accord avec cette interprétation de l'idée du dialogue Nord-Sud, mais nous voudrions ajouter que, lorsque les partenaires ne sont pas égaux, les relations ne sont pas toujours heureuses. C'est pour cette raison que je demande instamment que nous, les pays les moins avancés, recevions l'aide nécessaire afin que nous puissions nous lancer dans l'édification de nos pays jusqu'à ce que nous soyons assez forts pour ne plus avoir à demander une assistance et jusqu'à ce que nous soyons dans une position qui nous permette d'accomplir, avec les pays développés, ce que nous cherchons tous à accomplir, c'est-à-dire un monde meilleur pour tous.

94. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Mme Mary E. Charles, premier ministre et ministre des finances et des affaires extérieures du Commonwealth de la Dominique, pour l'importante déclaration qu'elle vient de faire.

95. M. TIENTARABOUM (Haute-Volta) : Qu'il me soit tout d'abord permis de m'associer, au nom du Gouvernement et du peuple voltaïques, aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer mes condoléances les plus attristées au peuple égyptien et à la famille du président Sadate, dont la brutale et tragique disparition nous choque profondément. Nous espérons que la mémoire de ce grand homme d'État africain inspirera tous les hommes de bonne volonté dans leur combat pour la paix.

96. Lorsque le Comité militaire de redressement pour le progrès national a décidé, le 25 novembre 1980, de prendre la direction du pays, d'aucuns y ont vu la répétition d'un coup d'État dans cette partie de l'Afrique. Ce faisant, ils ont oublié trop vite — et pour cause — que la détérioration constante de la situation politique, économique et sociale porteuse des promesses et des espoirs qui avaient forcé l'admiration du monde pour notre forme de démocratie était devenue potentiellement dangereuse pour l'avenir et le bien-être de nos populations laborieuses.

97. Nous sommes convaincus que les objectifs majeurs rendus publics par le Chef de l'État, le colonel Saye Zerbo, président du Comité militaire de redressement pour le progrès national, dans son discours-programme du 1^{er} mai 1981, ont largement apaisé leurs inquiétudes. Ces objectifs visent à assurer à notre pays un développement fondé sur l'élimination de toute domination extérieure et de l'exploitation de l'homme par l'homme, un développement fondé avant tout sur nos propres moyens en vue d'une promotion autonome, une politique sociale axée sur la satisfaction prioritaire des besoins fondamentaux des Voltaïques et en particulier des couches et classes les plus défavorisées, l'épanouissement de la personne humaine dans le cadre individuel, familial, professionnel et collectif, par la promotion du bien-être, de la culture et de l'identité nationales, et une coopération internationale dynamique et efficace.

98. Porte parole du Comité militaire de redressement pour le progrès national, du peuple voltaïque et de son gouvernement, je suis monté à cette tribune pour vous faire connaître nos vues sur les problèmes brûlants de la situation internationale et pour partager avec vous les espérances nouvelles et les déceptions que suscite en nous ce rite annuel des sessions de l'Assemblée générale de notre organisation.

99. Auparavant, je voudrais saluer chaleureusement l'admission de Vanuatu et du Belize à l'Organisation des Nations Unies. Je suis persuadé que ces deux nouveaux membres apporteront une contribution appréciable à la réalisation des nobles objectifs de la Charte.

100. Qu'il me soit permis de rendre un hommage mérité à M. von Wechmar, représentant de la République fédérale d'Allemagne, qui a présidé avec autant de fermeté que de souriante bonhomie les travaux de notre précédente session. Cela m'est d'autant plus agréable que son pays et le mien entretiennent des relations de solide et amicale coopération.

101. C'est aussi le lieu de saluer et de louer les efforts inlassables du Secrétaire général et de lui redire toute notre appréciation pour l'activité qu'il déploie en vue de la réalisation des idéaux inscrits dans la Charte.

102. Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale est, en raison de vos qualités et de vos compétences, de bon augure pour la conduite de nos travaux. Acceptez les félicitations de ma délégation qui vous assure de son soutien dans la tâche difficile qui sera la vôtre.

103. Le monde que nous vivons est un monde trouble, déréglé, impitoyable. Cette constatation n'est malheureusement pas une nouveauté, et force est de vivre avec son époque. Les idéaux proclamés par la Charte semblent lointains, voire inaccessibles, cependant que les peuples du monde souhaitent ardemment leur poursuite et leur réalisation.

104. Qu'avons-nous donc fait pour que, année après année, nous venions dire du haut de cette tribune que le monde est malade, parce que la communauté internationale est divisée, parce que la misère et l'injustice dominent encore trop souvent, parce que l'exploitation de l'homme par l'homme ne connaît pas de répit, parce que manque, en fin de compte, la volonté politique concertée de nous unir pour triompher?

105. Qu'avons-nous donc fait pour que, année après année, nous soyons incapables de constater une amélioration notable des rapports internationaux?

106. Qu'avons-nous donc fait pour que, aujourd'hui comme hier, nous semblions venir sacrifier à une tradition, à une routine que nous accomplissons sans illusion et que nous réaccomplirons sans élan?

107. L'élan, l'espoir, voilà ce qui, j'en ai peur, nous a jusqu'à présent fait défaut, parce qu'au travers des relations entre Etats ne transparait pas toujours la volonté opiniâtre de tourner le dos aux vieux démons de l'hégémonisme, du racisme, de l'égoïsme et de l'indifférence, pour embrasser enfin les notions de justice, de solidarité, de paix, de sécurité collective.

108. Les exemples sont légion. Il y a encore une année, conflits et tensions affectaient l'Afrique indépendante. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, les tragédies succédaient aux drames et des populations entières, victimes d'appétits expansionnistes, interventionnistes, allaient grossir le flot de réfugiés dont notre continent compte le plus grand nombre. Si, aujourd'hui, l'Afrique connaît une accalmie toute relative, les germes d'explosion demeurent et notre vigilance reste sollicitée.

109. C'est donc avec intérêt que la Haute-Volta considère comme importants les pas accomplis dans la question du Sahara occidental et espère les voir déboucher sur une solu-

tion juste et définitive conforme aux vœux des populations concernées, cela récompenserait l'Organisation de l'unité africaine [OUA] de ses efforts.

110. C'est aussi le moment de joindre notre voix à celle du Tchad pour souhaiter ardemment que ce pays soit aidé dans son œuvre de reconstruction et d'unité, et que soit éloigné à jamais le spectre des luttes fratricides et des divisions entretenues de l'extérieur.

111. Depuis plusieurs années, la Namibie figure à notre ordre du jour et notre organisation n'est pas encore parvenue à assurer au peuple namibien son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

112. De résolution en résolution, de sessions extraordinaires en groupes de contact, de la réunion de Genève qui, en janvier 1981, s'est terminée sur un échec imputable aux manœuvres de l'Afrique du Sud et à la complaisance de ses alliés occidentaux, jusqu'aux récentes initiatives connues, le recul est manifeste, patent, inquiétant. Maintenant, les termes de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sont délaissés par les cinq pays du groupe de contact qui se réfugient dans la vague exigence d'un « règlement international acceptable ».

113. Pour la Haute-Volta, le règlement international acceptable est celui qui débouche sur l'indépendance immédiate, qui reconnaît en la South West Africa People's Organization [SWAPO] le seul et authentique représentant du peuple namibien, qui préserve et protège l'intégrité territoriale de la Namibie en tant qu'Etat indivisible comprenant Walvis Bay ainsi que les îles Penguin et les autres îles au large des côtes namibiennes.

114. Devant le subterfuge et l'arrogance de l'Afrique du Sud, devant la complaisance parfois complice de certains Etats Membres de notre organisation, la Haute-Volta n'a d'autre choix que d'encourager la SWAPO dans sa juste lutte de libération. Il ne saurait y avoir de paix sans justice. Ce sont les idéaux mêmes de notre organisation auxquels est profondément attaché mon pays.

115. Cependant, avec amertume, nous devons constater le concours persistant et grandissant de l'Occident dans la pérennisation de l'abominable politique de ségrégation et de répression du régime raciste de Pretoria.

116. Jour après jour, l'Afrique ne cesse de demander à ceux-là mêmes qui se réclament d'une civilisation et de traditions séculaires de respect des droits de l'homme de bien vouloir combattre leur cécité, de voir clair enfin et d'empêcher que des hommes torturent et assassinent des hommes en raison de leur couleur.

M. Rolandis (Chypre), vice-président, prend la présidence.

117. Malgré les mises en garde renouvelées de la communauté internationale, l'Afrique du Sud, poursuivant son odieuse politique de ségrégation en Azanie et en Namibie, n'hésite plus à menacer la sécurité des Etats qui, au nom de la justice et conformément aux idéaux de la Charte, accordent soutien et refuge aux mouvements qui luttent pour la dignité et la libération de l'homme.

118. Voilà donc que l'Afrique du Sud, au lieu de s'attaquer aux véritables causes des problèmes nés de sa politique d'*apartheid* et de domination coloniale, choisit plutôt d'envoyer ses hordes racistes brûler et détruire le sol angolais sans que la communauté internationale prenne aussitôt les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette agression barbare.

119. Les violations constantes et répétées du droit international par le régime raciste de Pretoria découlent de la passivité, sinon de la complicité, de certaines grandes puissances. La ferme volonté de ces dernières, accompagnée d'une action conséquente plutôt que leurs protestations de

pure forme et sans effet, serait une bien meilleure contribution à la recherche de la paix dans la justice.

120. La paix fondée sur la justice ne saurait se réaliser dans un cadre d'agression, de domination, de discriminations de toutes sortes, de négation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de négation des principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale.

121. L'Occident veut-il et peut-il comprendre que l'Afrique a déjà trop parlé et que l'Afrique du Sud raciste a déjà trop humilié, trop torturé? Faudra-t-il arriver aux pires extrémités pour qu'enfin le monde dit civilisé s'avise d'imposer alors les solutions nécessaires avant que de voir le désespoir et la haine gagner totalement et irrémédiablement les populations martyrisées d'Afrique australe?

122. Aussi lançons-nous un appel angoissé et pressant au cœur et à la raison des hommes et des nations de bonne volonté. On ne négocie pas avec un bourreau; il faut faire ce qu'il faut avant qu'il ne soit trop tard.

123. Dans sa recherche constante de la paix et de la justice, la Haute-Volta ne saurait rester indifférente à toute attitude positive qui irait dans le sens d'un règlement des problèmes de l'Afrique australe. C'est pourquoi elle accueille favorablement la déclaration de la France lors de la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud, déclaration qui, sauf erreur de notre part, laisse présager un changement de la politique française vis-à-vis du régime de Pretoria. Est-il encore besoin de rappeler toute l'importance et tout l'intérêt de cette première Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud? Notre seul souhait serait que les résolutions qui y ont été adoptées ne restent pas des vœux pieux, que les sanctions qui y ont été préconisées ne restent pas lettre morte mais qu'elles soient effectivement et immédiatement mises en vigueur afin d'amener l'Afrique du Sud à résipiscence.

124. Parfois lancinant, souvent explosif, le problème du Moyen-Orient coûte un prix intolérable de sang, de larmes, de haines et de destructions. Le Liban martyrisé dans sa chair devient, malgré son héroïque résistance, le jouet de forces qui le dépassent et qui le déchirent.

125. Au centre de cette tragédie se trouve la négation par Israël des droits du peuple palestinien et de son représentant, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. Israël croit utile de narguer la communauté internationale en nourrissant son lourd contentieux par des provocations et des agressions inacceptables. Le déchirement du Liban, le bombardement de Tamuz, le refus de considérer l'OLP comme partie prenante à un règlement du conflit sont des actions et des attitudes qui éloignent toujours un peu plus de la paix. Et pourtant, le simple bon sens devrait faire comprendre à Israël qu'il ne pourra pas toujours et contre tous être le seul à avoir toujours raison. Ce simple bon sens devrait faire comprendre à Israël que sa politique actuelle n'est pas la meilleure pour garantir et ses intérêts et sa sécurité.

126. Il y a 20 ans naissait le mouvement des pays non alignés, expression de la volonté de certains Etats de dire non à la division du monde en deux camps antagonistes. Ce refus tenait à leur détermination de rechercher un véritable équilibre international fondé sur la justice, l'indépendance, l'égalité, la paix et le progrès économique et social.

127. Confiante en cet idéal, la Haute-Volta réaffirme son attachement et son adhésion totale aux principes sacrés du non-alignement et met en garde les pays membres contre les tentatives qui visent à nous éloigner des principes de base du mouvement.

128. Au regard de ceux-ci, elle déplore la situation créée en Afghanistan et au Cambodge, où l'ingérence manifeste de puissances étrangères dans les affaires intérieures a suscité et nourrit encore de graves tensions accompagnées de pertes de vies humaines et de destructions matérielles.

129. De la même manière, la Haute-Volta déplore et condamne ce qui se passe en Amérique latine, où des hommes meurent chaque jour parce qu'ils revendiquent leur droit à la dignité, à la liberté et au bien-être. Ces hommes et ces femmes meurent parce que des intérêts dont le centre se trouve ailleurs l'exigent.

130. La question de Corée a toujours retenu l'attention de mon pays, qui œuvre et appelle à la réconciliation entre les deux Corée et à leur réunification. La Haute-Volta les exhorte à trouver une solution pacifique et en toute indépendance, c'est-à-dire sans intervention étrangère.

131. Cette brève esquisse n'invite pas à l'optimisme parce que la paix et la sécurité que les Nations Unies devaient assurer semblent être des objectifs toujours plus lointains. Il pourrait difficilement en être autrement quand ceux-là mêmes qui sont investis par la Charte de la responsabilité de la sécurité se livrent à une course effrénée aux armements. Nous assistons impuissants à la recrudescence de ce qu'il faut appeler l'équilibre de la terreur. La sophistication des armes et leur coût, paradoxalement, nous éloignent toujours un peu plus de la nécessaire concertation pour un désarmement véritable. Ces ressources gaspillées et mises au service de la mort et de la destruction et qui devraient être mieux utilisées sont autant d'insultes à la misère et à l'indigence du monde. On veut nous habituer à une conception conflictuelle d'un partage du monde entre Est et Ouest, Nord et Sud, quand, tout simplement, les trois quarts de l'humanité souffrent de pénurie et de misère.

132. La Haute-Volta considère ces tentatives comme autant d'attentats à la dignité et à la survie de cette humanité de la faim.

133. Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que, sans une volonté politique concertée, sans un apport massif de ressources et de technologie pour accélérer une transformation structurelle des pays pauvres, sans une révision des priorités, la récession économique, l'inflation, le chômage, la baisse du pouvoir d'achat, la détérioration des termes de l'échange et l'insécurité alimentaire continueront d'aggraver le fossé entre le monde de l'opulence et du gaspillage et celui de la misère et de l'indigence.

134. Les efforts louables déployés par les pays arabes dans leur politique de coopération avec les nations africaines, les efforts méritoires de tant d'organismes spécialisés risquent alors d'être insuffisants pour nous éviter ce genre de confrontation. C'est dire que le réajustement des rapports entre le Nord et le Sud, ces négociations globales dont on attendait qu'elles débouchent sur un véritable nouvel ordre économique international sont pour le moment dans l'impasse, ce qui est en contradiction avec la notion même de coopération internationale.

135. Ces difficultés, que, pour notre part, nous appelons la détérioration des termes du dialogue, viennent encore d'être mises à nu par la récente Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris. Non pas qu'il y ait manqué une volonté d'approche des vrais problèmes auxquels est confrontée cette catégorie de pays les plus particulièrement défavorisés, mais la volonté d'imposer des solutions a fait défaut. C'est bien l'esprit de Manille qui se perpétue, à savoir le refus des pays industrialisés d'aider le plus rapidement possible, par un apport massif de ressources et de technologie, à la transformation structurelle des pays en développement. Sans doute traversons-nous en ce moment l'une des plus graves crises économiques que le monde ait jamais connues. Sans doute la récession économique, l'inflation, le chômage, la baisse du pouvoir d'achat, les coûts croissants de l'énergie sont-ils les mêmes phénomènes que l'on observe partout, mais leur invocation ne serait qu'une tentative pour nous cacher l'absence de solidarité qui affecte aujourd'hui les rapports internationaux.

136. Dans un tel contexte, où les obstacles et les difficultés sont variés et complexes, la Haute-Volta a tout naturellement choisi de se battre, de se redresser sur tous les plans, de rompre définitivement avec un passé de facilités et d'équivoques pour construire et consolider une économie et une société de progrès véritable en exploitant rationnellement et méthodiquement ses ressources tant matérielles qu'humaines. C'est bien dans ce cadre que le discours-programme du Comité militaire de redressement pour le progrès national tire son sens. C'est bien dans ce cadre que les objectifs qu'il énonce peuvent être largement appréciés par nos partenaires de la communauté internationale, qui partagent avec nous, du reste, cette vision d'un monde sans complaisance où l'effort sur soi est le véritable moteur pour parvenir à une autosuffisance alimentaire, à une amélioration rapide des conditions de vie des masses populaires, à un développement rationnel du secteur industriel et minier, à un désenclavement et une ouverture franche et loyale vers l'extérieur.

137. Nous pensons objectivement qu'à partir de ces orientations d'ordre général notre programme d'action atteindra les résultats concrets suivants : en matière de production vivrière, une augmentation substantielle des tonnages céréaliers, qui passeraient de 1,1 million à 2,6 millions d'ici à 1990; en matière de prospection géologique et minière, un effort accru de recherche, de diversification et d'exploitation de nos richesses, au nombre desquelles on peut compter des minerais dits stratégiques; en matière d'infrastructure, un désenclavement routier, ferroviaire et aérien effectif qui nous permettra de jouer pleinement notre rôle de plaque tournante de la sous-région; en matière énergétique, la construction de barrages hydro-électriques pour pallier les inconvénients de notre grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur, en réduisant les charges d'exploitation de nos unités de production et de transformation; en matière de solidarité régionale et de coopération internationale, enfin, un rôle plus important en tant que partenaire responsable capable d'apporter une pierre de choix à l'édification d'un monde nouveau.

138. Ambitieux, ce programme l'est à plus d'un titre, mais nous restons persuadés que, conçu et élaboré à la mesure de notre détermination de compter sur nous-mêmes, il peut et doit, à cet égard, obtenir la caution et la compréhension que nous sommes en droit d'attendre de la communauté internationale.

139. C'est pourquoi nous pensons que l'élan, l'espoir ne peuvent se trouver que dans une véritable coopération internationale et non plus dans des schémas dépassés et meurtriers de confrontation hégémonique stérile, d'isolationnisme trompeur, d'égoïsme et d'indifférence camouflés.

140. Pour mon pays, qui figure parmi les moins avancés des pays en développement, une manifestation tangible et sans équivoque de cette volonté concertée de faire de la coopération internationale la seule voie de salut serait, à notre avis, de relancer, sans plus tarder, un vrai dialogue Nord-Sud. Dans cette perspective, la Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui doit se tenir à Cancún, devra arriver à une décrispation des positions respectives et des contrariétés de toutes sortes afin de permettre une reprise sereine des négociations globales et de mettre rapidement en application le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés², objet de la récente Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

141. En dépit des résultats, qui n'ont pas comblé pleinement les espoirs, nous demeurons convaincus que ceux des pays industrialisés qui hésitent encore à accroître leur aide publique au développement comprendront, à terme, la nécessité de la solidarité internationale et de l'interdépendance entre Etats, base indispensable de la sécurité collective

que toutes les nations ici rassemblées appellent de leurs vœux.

142. Si, en effet, le Plan Marshall, le Plan Colombo et d'autres plans de sauvetage de même envergure n'avaient pas été rapidement mis en œuvre pour voler au secours de certaines nations durement touchées par le dernier conflit mondial, bon nombre de ces nations, aujourd'hui économiquement « puissantes », vivraient encore, sans doute, les drames que vivent aujourd'hui les pays les moins avancés.

143. C'est dire que, dans la crise économique que le monde traverse aujourd'hui, crise aggravée par les incertitudes du lendemain, les notions de « solidarité », de « coopération », d'« aide » ne peuvent plus s'analyser uniquement en termes de générosité, de philanthropie ou de pitié, mais plutôt en termes d'obligation morale et de volonté commune de survie. Réaliser, à l'instar du Plan Marshall, un plan pour aider les pays les moins avancés à trouver une voie de salut devrait procéder de cette appréciation de la situation.

144. En conclusion, j'aimerais redire que dans notre monde d'aujourd'hui, où les difficultés économiques sont si sévères qu'elles constituent une menace sérieuse à la stabilité et à la paix, où se développent, çà et là, la violence et le terrorisme aveugles, il importe que tous les hommes de bonne volonté conjuguent plus que jamais leurs efforts pour que triomphent les idéaux inscrits dans la Charte. La Haute-Volta, pour sa part, est disposée à apporter sa modeste contribution à cette œuvre commune, sans laquelle l'humanité court inéluctablement vers sa perte.

145. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Le nouveau Président de l'Assemblée générale est un diplomate expérimenté, qui a assumé avec distinction ses fonctions tant au sein des Nations Unies qu'à l'extérieur. Cela lui permettra de nous guider dans la voie des bonnes décisions en cette année difficile. Comme indication de sa capacité de réalisation, je sais qu'il a personnellement participé aux entretiens qui ont abouti à un accroissement spectaculaire des relations commerciales entre nos deux pays au cours des cinq dernières années. Je suis donc heureux de son élection et je rends également hommage à la façon remarquable dont son prédécesseur s'est acquitté de sa tâche.

146. C'est avec grand plaisir que je salue chaleureusement Vanuatu et le Belize à l'occasion de leur indépendance au sein de la communauté des nations.

147. Sous de nombreux aspects, 1981 a été jusqu'ici une année précaire pour la communauté internationale. Les sentiments de malaise et de crainte, ressentis l'année dernière, continuent de régner sur la scène internationale. La tension a inévitablement augmenté avec l'apparition de nouveaux problèmes; elle a également été intensifiée par notre incapacité collective de résoudre les problèmes déjà anciens.

148. Des éléments fondamentaux de conduite internationale, qui offraient des promesses depuis plus de 10 ans, ont été altérés d'une façon radicale, voire irréversible.

149. La détente piétine à la suite d'une multitude de facteurs, notamment l'intervention militaire étrangère en Afghanistan. Elle est maintenant gelée par les vents polaires provenant d'une nouvelle mentalité de guerre froide entre les superpuissances. On semble préférer l'affrontement à la négociation. Les règles de conduite traditionnelles entre nations sont remises en cause.

150. Le fait le plus inquiétant est sans aucun doute la tendance de plus en plus fréquente à considérer que les armes atomiques sont des armes banales que l'on peut brandir ouvertement et dont on peut considérer l'utilisation comme une option valable. Des questions aussi importantes que les droits de l'homme, le bien-être et le développement ont été reléguées au second plan.

151. Le plus incroyable, c'est que les dangers de cataclysmes inhérents à cette situation ne semblent faire l'objet

que d'une faible attention de la part des cercles gouvernementaux responsables, préoccupés par les priorités de leur pays. Le plus dangereux, c'est que, dans des pays où la liberté d'expression est à juste titre considérée comme sacrosainte, des porte-parole éloquents font abstraction du tollé public croissant contre les systèmes d'armements prévus et contre les nouvelles et dangereuses doctrines stratégiques, en disant que ce tollé est inspiré, au mieux, par une campagne de propagande bien orchestrée organisée en dehors de ces pays ou, au pire, par une politique d'« apaisement ». Ceux d'entre nous, individus ou nations, qui ont osé, à titre personnel ou collectif, protester contre un rôle de simples pions — un rôle qu'ils ne souhaitent pas — dans la « danse macabre » stratégique entre les superpuissances sont régulièrement ridiculisés et qualifiés de pacifistes à outrance, ou bafoués en tant qu'hérétiques dont les voix se perdent dans le désert.

152. A mesure que l'on prend conscience des dangers croissants, ces mouvements populaires tendent à se développer. En effet, tant qu'ils sont authentiques et spontanés, ils doivent être encouragés dans le monde, et les Nations Unies doivent jouer un rôle beaucoup plus dynamique dans la diffusion de nouvelles précises et aisément lisibles sur les questions d'une importance capitale pour la survie de l'homme.

153. L'année dernière, je soulignais la crainte grandissante que l'humanité ne connaisse un échange nucléaire au cours de la génération actuelle. De récents événements ont fait apparaître que cette crainte n'est pas un effet de l'imagination publique. Le processus bilatéral de limitation des armes a été largement remplacé par des déclarations ouvertement bellicistes. Aujourd'hui, des décisions de politique étrangère qui auront de lourdes conséquences pour l'avenir sont forgées sur le modèle du matériel nucléaire.

154. La psychose actuelle d'insécurité et de tension limitera dangereusement les choix concrets qui se présenteront dans l'avenir. L'expérience montre que dès que l'on met au point un système d'armement on justifie artificiellement son déploiement. La perspective de voir la limitation des armements devenir encore plus illusoire que jamais est donc très réelle.

155. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/36/1], définit d'une manière exhaustive et précise les paramètres des principaux problèmes auxquels nous avons consacré tant d'énergie, malheureusement en vain. Le rapport doit servir de charpente à notre action. Le Secrétaire général mérite notre reconnaissance pour ses efforts inlassables. Ses suggestions ne doivent pas s'avérer inutiles. Je m'abstiendrai d'insister sur chacun des points de son analyse, mais certains domaines appellent un bref commentaire.

156. Sans même parler de l'absurdité choquante et des dangers de la spirale de la course aux armements nucléaires, il devrait sembler évident maintenant que le développement massif d'armements perfectionnés dans de si nombreuses régions névralgiques ne peut apporter la stabilité. Bien au contraire, il accroît les tensions et met en péril les solutions politiques.

157. L'exemple le plus frappant de la futilité et du prix de cette démarche trouve son illustration au Moyen-Orient. Les événements tragiques qui s'y produisent aujourd'hui soulignent ce point. Alimentées par des fournitures luxueuses d'armements perfectionnés, les actions menées sur place n'ont réussi qu'à attiser les flammes du ressentiment et de l'aliénation, même si l'on est parvenu à circonscrire les principaux conflits.

158. Impassible face à la critique mondiale, Israël a maintenu sans fléchir ses opérations à long terme — et qui vont s'intensifiant — de mainmise sur les terres dans les territoires occupés. Un plan d'implantation sujet à controverse

prévoit l'établissement de 300 000 Israéliens d'ici à la fin du siècle. Le statut de Jérusalem est violé de façon grossière.

159. Ces manœuvres n'apporteront ni paix ni repos à Israël et à ses voisins. Le processus de colonisation méprise avec dédain une série de résolutions unanimes du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que la répression draconienne d'Israël maintiendra le cycle actuel d'agitation.

160. Le Liban, naguère îlot de démocratie et de quiétude dans cette région, a été pris dans les filets de la violence. Il a fait l'objet de bombardements incessants et son territoire a été violé au mépris quasi total de la vie des citoyens. Le réacteur nucléaire iraquien, assujéti aux garanties de l'AIEA, a été bombardé par les Israéliens. Il s'agit là d'un événement nouveau et inquiétant aux conséquences mondiales.

161. La tentative — qui décèle une vision à court terme — visant à exclure les dirigeants du peuple palestinien de la recherche d'une paix durable est antidémocratique, injuste et irréaliste. Les droits reconnus du peuple palestinien ne peuvent aujourd'hui être ignorés. Il constitue un peuple distinct avec un droit légitime à disposer de son propre foyer national, comme tout autre Etat dans la famille des nations. Depuis trop longtemps, l'OLP est exclue du processus de négociations. En tant que représentant authentique du peuple palestinien, elle doit participer activement à la fixation de son propre destin.

162. La situation en Corée est un autre exemple. Le mouvement populaire en faveur de la réunification est étouffé. Les troupes étrangères occupent toujours le sol coréen, leurs armes sont sans cesse modernisées et l'on craint des complications nucléaires. La tension demeure grande et les initiatives politiques sont en conséquence entravées.

163. De même, les conséquences de l'intervention étrangère armée dans des régions névralgiques, telles que l'Afghanistan, le Kampuchea et Chypre, continuent de repousser les perspectives de progrès à l'abri de toute ingérence étrangère.

164. Dans l'intervalle, les victimes de l'*apartheid* languissent sous un système révoltant, évoluant au gré des caprices des puissances financières et politiques. Les déshérités de la terre meurent, victimes de la faim, de la malnutrition et de l'analphabétisme. Pour chaque gramme d'alimentation reçue, le monde consacre des sommes immenses à l'achat de centaines de tonnes d'armement militaire.

165. Comme si les anciens problèmes ne suffisaient pas, de nouvelles et importantes zones d'affrontement voient malheureusement le jour. Le renforcement spectaculaire des forces navales des superpuissances dans l'océan Indien, au cours de ces deux dernières années, préoccupe de plus en plus les 36 pays de la région. L'océan Indien se transforme rapidement en cours de récréation militaire et navale. Ces déploiements ambitieux ne sont pas de bon augure pour les zones de paix prévues dans cette région et dans d'autres régions.

166. Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements portent manifestement un coup irréparable à l'application d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice, l'égalité et la coopération. En tant que pays insulaire en développement, Malte ne connaît que trop bien la multitude de difficultés que connaissent les pays en développement.

167. En ce moment déterminant, nous formulons l'espoir que le silence qui règne au sujet du dialogue Nord-Sud sera enfin rompu. Des études récentes et dignes de foi se sont révélées inestimables et n'ont pas encore été dépassées. Elles indiquent une action complémentaire mais cela a été pratiquement ignoré par ceux à qui ces indications s'adressaient en premier lieu. Malgré leur insuffisance, ces études doivent demeurer le fondement d'une quête pour un juste changement politique et économique.

168. Voilà quelques-uns des problèmes politiques les plus irréductibles, hérités du passé, auxquels les grandes puissances sont confrontées avec des politiques diamétralement opposées. Les résultats sont cependant décourageants, y compris dans des domaines d'activité de l'homme relativement nouveaux. Les négociations sur la Convention sur le droit de la mer sont encore reportées et les résultats qu'on en attendait sont en deçà des espérances générales de Malte. La Convention proposée a sanctionné une expansion sans vergogne en direction des océans par les Etats côtiers, qui amenuise sérieusement la zone conçue à l'origine comme patrimoine commun de l'humanité et reporte à de nombreuses années les avantages que peuvent en tirer les pays en développement et les pays du littoral.

169. En dépit de cette érosion, nous reconnaissons cependant que les négociations représentent un large consensus parmi les nations et, tout en soulignant les insuffisances évidentes, nous continuons d'espérer que la convention sera acceptée l'an prochain par tous les pays sans exception. Nous espérons également qu'aucune législation nationale ne viendra affaiblir la convention et ses objectifs universels.

170. La question des restes matériels des guerres est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale [voir point 69 j], et l'est depuis plusieurs années. Nous nous félicitons de ce que la communauté internationale reconnaisse, à une grande majorité, qu'il incombe aux pays d'éliminer à leurs frais les vestiges qu'ils ont laissés et qu'elle estime aussi que les Etats responsables devraient fournir les cartes et autres informations pertinentes concernant l'emplacement et la nature de ces vestiges.

171. Nous estimons que cette question, qui revêt une importance critique pour de nombreux pays en développement, devrait être examinée plus activement en tant que point prioritaire et qu'une conférence internationale pourrait être convoquée à une date rapprochée de façon que cette question puisse être étudiée en profondeur.

172. Nombre de pays dans le monde entier souffrent des conséquences économiques graves de l'utilisation à grande échelle d'explosifs durant et après la dernière guerre. Il n'est que juste que les responsables contribuent à l'élimination des conséquences néfastes de leurs actions dans des pays qui étaient les victimes innocentes de guerres menées sur leur territoire national ou au-dessus de celui-ci par des puissances étrangères.

173. Mon pays en fait partie. C'était la région la plus intensément bombardée au cours de la dernière guerre mondiale. De plus, à l'encontre de l'avis des représentants élus de Malte et tout en connaissant et en prévoyant les conséquences dangereuses et durables, le Gouvernement britannique a utilisé pendant des années l'île de Filfla, au large de Malte, comme terrain d'entraînement pour les bombardements aériens. A la suite de cette combinaison de facteurs, les fonds marins entourant Malte, particulièrement nos ports, et la partie émergée de Filfla sont couverts de centaines de milliers de bombes non éclatées, outre les épaves de plusieurs navires de surface qui furent victimes de bombardements intenses. En fait, la semaine dernière encore, un citoyen de Malte, dans la fleur de l'âge, a été tué par une de ces bombes.

174. Ces dangereux vestiges de guerre gênent sérieusement nos efforts de développement, en ce qui concerne en particulier les travaux d'approfondissement de nos ports en vue de favoriser les activités portuaires. Des contacts bilatéraux patients avec le Gouvernement britannique visant à obtenir l'aide nécessaire pour pouvoir repérer et enlever les dangereux vestiges de guerre n'ont pas été couronnés de succès. En conséquence, le Grande-Bretagne, même après avoir quitté Malte, nous empêche en fait d'utiliser notre territoire au maximum. Nous avons soulevé cette question devant le Conseil de l'Europe et une mission d'enquête s'est récem-

ment rendue à Malte pour se rendre compte de la gravité de la situation et faire rapport.

175. Nous suivrons l'étude de la question au sein du Conseil de l'Europe, mais nous avons également l'intention de fournir davantage de détails à la Deuxième Commission lorsque le rapport du Conseil d'administration du PNUÉ sera examiné, et nous espérons que l'on aboutira à une réponse positive et qu'une action efficace sera entreprise pour s'attaquer à ce grave problème.

176. Dans le domaine social, les Nations Unies sont saisies de questions qui couvrent ce que Shakespeare appelait les âges de l'homme, à savoir les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes âgées. Ici au moins on enregistre des signes encourageants et positifs.

177. L'Année internationale des personnes handicapées est sur le point de s'achever. L'intérêt suscité par les activités entreprises à travers le monde en faveur des membres les plus déshérités de la société se maintiendra indubitablement. Nous espérons que ces activités recevront le maximum d'attention lorsque la question sera examinée en plénière au cours de cette session.

178. La question des personnes âgées et du troisième âge est l'une de celles pour lesquelles mon pays milite depuis des années. Une Assemblée mondiale du troisième âge est maintenant envisagée pour 1982, et un Comité consultatif chargé de la préparer a déjà tenu une réunion préliminaire cette année. Beaucoup reste à faire et j'espère que cette assemblée donnera au Comité consultatif le temps et les moyens nécessaires pour achever ses travaux avant l'Assemblée mondiale.

179. Les problèmes des personnes âgées sont étroitement liés au développement social et économique de nombreux pays. Il est tout à fait approprié que les Nations Unies étudient cette question à l'avance car, d'ici à l'an 2000, le problème des personnes âgées et du troisième âge pourrait devenir sérieux pour de nombreux pays en développement. Si une action était entreprise actuellement elle permettrait par conséquent d'alléger les futurs problèmes économiques et sociaux. L'Assemblée mondiale du troisième âge devrait donc mettre en relief les besoins et élaborer des plans pour l'avenir.

180. Les organisations internationales ne sont pas les seules à s'échouer sur les écueils de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. Le sort des réunions régionales n'est guère plus brillant. Malte a déjà exprimé l'espoir que la session d'évaluation, à Madrid, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'oriente vers l'action. Nous reconnaissons que, si la détente doit être relancée, elle ne doit pas revivre en tant que slogan commode dénué de toute application pratique.

181. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe fournit de nombreuses possibilités d'application réelle d'objectifs déclarés. Jusqu'ici, nous avons assisté, à Madrid, à un exercice prolongé de discussions stériles caractérisées par l'impasse. Malte regrette profondément l'absence de tout mouvement authentique, même sur des initiatives politiques qui permettraient manifestement d'appliquer les dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki en 1975, auquel ont souscrit tous les participants.

182. Il n'est certes pas aisé de repérer les causes du caractère limité de l'action de cette organisation au sujet des questions politiques anciennes et nouvelles qui figurent à notre ordre du jour. Plus que jamais auparavant, nombre des questions dont nous sommes saisis sont caractérisées par leur interconnexion. L'absence d'action constructive dans un domaine donné crée un déséquilibre qui contrarie le progrès dans d'autres domaines. Cette interconnexion est lourde de dangers. Mais, en même temps, elle représente pour nous une source précieuse de possibilités de progrès

si nous sommes tous prêts à endosser notre part de responsabilité.

183. Un élément extrêmement important et dangereux ressort clairement de tout examen de la situation internationale contemporaine. La polarisation sans compromis des attitudes des deux superpuissances a fait que le durcissement est à l'ordre du jour et paralyse maintenant complètement l'ONU et le processus de négociation. L'atmosphère est lourde d'accusations passionnées selon lesquelles l'une ou l'autre des superpuissances est responsable de tous nos problèmes internationaux. Dans de nombreux domaines névralgiques, l'obsession doctrinale ou idéologique prend rapidement le pas sur une politique rationnelle. Les problèmes de longue date exigent une solution mais, dans cette atmosphère déplorable, la voix de l'équilibre, de la raison et de la justice court le risque de ne pas être entendue.

184. Dans un monde qui se rapetisse, les sphères d'intérêt des grandes puissances continuent de s'étendre et d'encercler le monde et tentent même de pénétrer l'espace atmosphérique. Il est donc compréhensible que les grandes puissances attirent tant d'attention et qu'elles fassent, parfois, l'objet de critiques justifiées. Car qui dit puissance et influence militaires et économiques dit responsabilité. Se permettre des comportements cavaliers ou faire preuve d'une myopie doctrinale, c'est jouer avec le feu. Il faut se garder de l'extension de l'instabilité qui en résulte.

185. Je crois que les pays du tiers monde rejettent clairement et nettement le dualisme des deux superpuissances, lorsqu'ils étudient l'avenir d'une planète qui appartient à tous. Puisque les superpuissances sont incapables de nous diriger et qu'il n'existe même pas un semblant de coopération, ce dualisme est devenu une doctrine pernicieuse dont le but évident est de défigurer notre planète au moyen d'un nombre accru d'armes nucléaires, destinées, paraît-il, à empêcher un Armageddon, mais capables en fait de le déclencher. Les superpuissances doivent se défaire de leur antagonisme explosif actuel, et il faut les y aider.

186. Dans ces conditions, le mouvement des pays non alignés, qui a maintenant 20 ans, doit assumer un rôle plus indépendant et plus dynamique. Si le mouvement agit avec sagesse et de façon concertée, il peut décourager les superpuissances de prendre parti dans des problèmes locaux — ce qui est dangereux — et faire en sorte qu'elles n'utilisent pas d'autres régions du monde comme zones leur permettant d'étendre leurs intérêts ou de compliquer leurs différends sur le plan militaire. Les pays non alignés peuvent fournir le modèle adéquat pour le règlement de nombreuses questions complexes s'ils s'efforcent d'abord de mettre de l'ordre dans leurs propres affaires. Car, si nous devons être honnêtes et objectifs dans notre examen de la situation mondiale, nous devons reconnaître que, même au sein du mouvement, il existe des Etats qui se dérobaient parfois à leurs responsabilités.

187. Au cours de la trente-cinquième session, j'ai donné à l'Assemblée tous les détails pertinents relatifs au différend entre la Jamahiriya arabe libyenne et la République de Malte [voir 28^e séance]. J'ai souligné, à ce moment-là, l'action inamicale de la Libye qui avait envoyé des navires de guerre pour arrêter le forage effectué par la plate-forme pétrolière italienne, sous contrat avec une société pétrolière américaine, dans une concession octroyée légalement par le Gouvernement de Malte. Aujourd'hui, 12 mois plus tard, j'estime devoir rapporter à tous les Membres ce qui s'est produit depuis lors. Malte n'a toujours pas eu droit à des réparations. Malte, aujourd'hui, comme il y a un an, se voit menacée d'action militaire si elle ose exercer son droit légitime de chercher du pétrole sur son plateau continental. Un pays méditerranéen après l'autre, et la Libye en premier, ont exploré les gisements pétrolifères au large de leurs côtes. Seule, Malte s'est vu refuser cette possibilité.

188. Dans ce cas comme dans tous les autres différends, Malte a agi avec honneur. Cinq jours après avoir conclu un accord avec la Libye, elle a ratifié inconditionnellement cet accord. Depuis, fidèle à ses principes, elle s'est abstenue de rechercher la protection d'un pays puissant et ami, qui a de vieux comptes à régler, pour l'aider à défendre ses droits. Bien au contraire, après quatre années de négociations bilatérales patientes, nous avons demandé la protection du Conseil de sécurité.

189. En revanche, et en contraste frappant, la Libye a continué de recourir à tous les artifices de procédure et autres pour retarder le moment où la Cour internationale de Justice serait saisie de l'affaire. Elle agit ainsi pour retarder le début des opérations de forage, dans l'intention de priver Malte de ressources dont elle a un besoin urgent pour son développement économique.

190. Lorsqu'elle s'adresse à l'Assemblée et au Conseil de sécurité, la Libye professe son amitié pour le peuple de Malte. Comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur la mission de son représentant spécial à Malte et en Jamahiriya arabe libyenne³, cette dernière s'est fermement engagée à soumettre l'accord de 1976 à la ratification des congrès populaires. Elle a également promis au Conseil que, pas plus tard que la mi-décembre 1980, elle aurait non seulement ratifié mais aussi transmis à la Cour internationale de Justice l'accord spécial qu'elle avait signé, quatre ans et demi plus tôt, avec Malte.

191. Malheureusement, les faits montrent que les 12 derniers mois ont été caractérisés par la volonté constante de la Libye d'adopter des tactiques dilatoires afin de ne pas saisir la Cour internationale de Justice du différend. La date de la mi-décembre 1980 n'a pas été respectée. Pire encore, la Jamahiriya arabe libyenne n'a pas ratifié l'accord de 1976. A ce jour, elle insiste pour qu'une nouvelle condition soit imposée unilatéralement à Malte.

192. Même les efforts du Secrétaire général, avec lequel nous avons entièrement coopéré pour essayer de résoudre le différend, n'ont abouti à rien jusqu'à présent. Nous ne pouvons attendre beaucoup plus longtemps parce que notre indépendance économique est menacée.

193. Face à ces attermolements, le Conseil de sécurité, jusqu'à présent, n'a réussi à prendre aucune mesure efficace. Il n'a même pas demandé à la Libye de s'abstenir de toute autre menace de violence contre Malte ou insisté pour que le différend juridique entre Malte et la Libye soit renvoyé sans autre délai à la Cour internationale de Justice. Par conséquent, j'en appelle une fois encore à tous ceux ici présents pour que justice soit rendue à Malte, petit pays sans défense qui n'évitera d'avoir recours à une solution de rechange que s'il peut obtenir réparation par l'intermédiaire de l'Organisation. Malte a présenté sa plainte il y a plus d'un an, après avoir épuisé tous les moyens bilatéraux. Toutes les preuves ont été fournies à l'appui et le Conseil de sécurité n'a aucune raison valable d'attermoyer.

194. Nous regrettons vivement que la Libye ne soit pas capable de comprendre le tort que son intransigeance en la matière porte aux relations amicales entre les deux pays. Nous lui demandons encore une fois de ne pas fouler aux pieds aussi mesquinement les besoins de son petit voisin.

195. En contraste avec l'attitude belliqueuse et d'affrontement de beaucoup, Malte pratique résolument une politique d'indépendance à l'égard des alliances militaires. Les événements récents ont prouvé que cette détermination n'était pas une simple approche théorique de politique extérieure : pour nous, les objectifs déclarés ont été traduits dans des mesures de politique réelle bien que le développement économique que nous avions prévu ait été retardé par l'attitude inamicale du Royaume-Uni et de la Libye.

196. En avril dernier, la Chambre des représentants de la République de Malte a approuvé une motion ratifiant

un accord de neutralité avec l'Italie. Cet accord déclarait formellement notre volonté de rompre avec le passé et d'adopter un nouveau statut : devenir un phare de paix en Méditerranée. Nous avons déclaré avec netteté que nous voulions nous abstenir de nous joindre à toute alliance militaire et d'abriter des bases militaires étrangères. La base de notre politique étrangère est la neutralité fondée sur le principe de non-alignement. Cela implique une position d'équidistance avec les superpuissances. Notre déclaration conjointe avec l'Italie, à qui nous exprimons publiquement nos remerciements pour sa compréhension et sa coopération pratique, a été portée à la connaissance des Nations Unies.

197. Nous avons donc accompli en très peu de temps ce que nous avions décidé. Nous allons maintenant consacrer notre énergie à relâcher la tension et à promouvoir la paix, en particulier dans la région méditerranéenne. Nombre de nos voisins méditerranéens ont déjà indiqué qu'ils appuyaient cette politique. C'est à eux seuls qu'en revient l'initiative.

198. Les liens historiques et culturels qui unissent les nations de la région méditerranéenne et leur interdépendance dans de nombreux domaines montrent quels avantages pourraient être tirés d'une coopération planifiée grâce à des mécanismes appropriés. Plus nous retardons un effort concerté pour assurer l'indépendance et la sécurité de la région, plus cet effort sera difficile.

199. En suivant cette voie, Malte ne néglige pas les présages funestes qui assombrissent l'horizon international. En même temps, nous reconnaissons la stérilité fondamentale d'un militarisme effréné. En dernière analyse, c'est une voie à sens unique, coûteuse, dangereuse et néfaste. Nous lui avons définitivement tourné le dos. Notre intention est de lutter partout pour renforcer la paix et la sécurité, pour encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et pour obtenir une reconnaissance internationale plus grande de notre nouveau statut.

200. Les problèmes auxquels se heurtent les Nations Unies ont fait l'objet de nombreuses discussions et analyses. Cette année ne fait certes pas exception. Cependant, à la fin de la journée, lorsqu'on a fini de parler et que les problèmes sont identifiés, nous devons décider comment relever les défis auxquels fait face l'Organisation. Nous devons rendre notre institution efficace si nous désirons véritablement éviter d'avoir à nous résigner au désastre.

201. Comme nous pouvons le voir, nos espoirs semblent diminuer constamment face à la montée du péril. Par exemple, dans le domaine du désarmement, nous sommes soulagés de voir que les deux nations les plus puissantes sont priées de revenir à la table de négociation afin d'éviter une catastrophe possible. En fait, elles n'auraient jamais dû quitter cette table. L'enjeu est trop élevé pour nous, — et encore plus pour les superpuissances elles-mêmes — pour avoir toléré le vide provenant de la rupture des négociations entre elles.

202. Nos espoirs sont davantage déçus si nous nous rappelons que ces contacts entre les superpuissances ont été constants pendant de nombreuses années. Il en a été de même pour les négociations sur le désarmement. Les résultats parlent d'eux-mêmes : ils n'ont tout simplement pas donné ce que l'on escomptait.

203. C'est donc en tenant compte du défi immense auquel nous faisons face et de la situation dangereuse dans laquelle nous sommes que nous devons examiner ce que nous pouvons faire. Un certain nombre de suggestions ont été émises. On a proposé de mieux dépenser les sommes d'argent consacrées aux réceptions diplomatiques. On a attiré notre attention sur le temps précieux perdu en commençant les séances en retard, sur notre procédure périmée et sur la nécessité incontestable de diminuer une documentation excessive.

204. Ce sont évidemment des suggestions précieuses et au sujet desquelles des décisions auraient dû être prises depuis longtemps, mais nous nous demandons si elles vont au fond du mal qui risque de nous anéantir. Replâtrer les fissures du système actuel n'est pas suffisant. Je crois qu'il nous faut être plus audacieux si nous voulons confronter de façon réaliste le problème réel qui se pose à nous aujourd'hui. Ce ne sera pas facile et ce sera un long processus, mais il faut commencer sans tarder car l'Organisation a désespérément besoin d'un regain d'espoir. Nous devons aller plus loin et examiner objectivement la question de savoir si le mécanisme institutionnel actuel des Nations Unies est le meilleur système que l'on puisse élaborer.

205. Au sein de cette organisation, il y a trop de problèmes qui ne trouvent pas de solutions pour cause d'impuissance institutionnelle. Très souvent, le Conseil de sécurité n'est pas à la hauteur de son potentiel, lui qui devrait contribuer principalement à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde, en désamorçant certaines situations avant qu'elles n'échappent à tout contrôle. Il est devenu une arène où se poursuivent les rivalités nationales. Sa crédibilité fonctionnelle et les espoirs que nous avons mis en lui sont au plus bas.

206. L'opinion publique a du mal à comprendre pourquoi le Conseil de sécurité n'est pas en mesure de se réunir alors que des conflits armés font rage dans certaines parties du monde, ni pourquoi il ne peut faire des suggestions constructives avant que la situation se détériore. Une approche différente est nécessaire et il nous faut examiner la question de savoir si le Conseil ne devrait pas siéger de façon permanente, non seulement lorsque des situations urgentes se présentent, mais également pour les prévoir et suivre la mise en œuvre de ses propres décisions.

207. Un Conseil de sécurité alerte, avec peut-être un niveau plus élevé encore de représentation, acquerrait plus de prestige lorsqu'il traiterait des questions dont il est saisi. Chaque Etat Membre siégeant au Conseil pourrait élever le niveau de sa représentation et nommer un ministre aux affaires du Conseil de sécurité des Nations Unies, fournissant ainsi aux délibérations ayant trait à la paix et à la sécurité dans le monde un élément permanent de continuité à un niveau plus élevé d'influence.

208. Un groupe d'experts composé d'hommes d'Etat éminents et d'anciens ministres bien au courant des affaires internationales pourrait être instamment prié d'examiner les moyens de renforcer le mécanisme et l'efficacité des Nations Unies en faisant des recommandations en vue de modifications effectives.

209. On a dit que là où il n'y a pas d'idéal, le peuple périt. Je pense que les Nations Unies ont à leur disposition l'idéal suffisant, mais ce qui nous manque c'est l'imagination qui pourrait être utilisée de façon constructive dans l'intérêt de toute l'humanité.

210. Nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant critique. Une simple répétition annuelle de nos articles de foi et de nos appels répétés pour la création d'une volonté politique n'est plus suffisante aujourd'hui. Si nous ne réussissons pas à relever les défis qui nous sont lancés, les conséquences seront graves et nous ne pouvons pas nous permettre d'envisager cette possibilité.

211. Toutes sortes de propositions ont été faites en matière de paix et de progrès, mais n'ont jamais été utilisées. Année après année, nous adoptons des centaines de résolutions qui sont étouffées en raison de l'inaction. Il y a beaucoup à faire sur le plan unilatéral et au niveau régional. Mais il y a aussi beaucoup à faire ici. Notre institution n'est pas morte. Mais elle exige une nouvelle vitalité et un nouvel espoir. Nous devons donc nous consacrer à cette tâche urgente sans plus de retard.

212. M. TANNIS (Saint-Vincent-et-Grenadines) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais présenter au Président les félicitations de ma délégation à l'occasion de son élection à son importante fonction internationale. Je suis convaincu que sa désignation a donné satisfaction à ses concitoyens. Je suis de plus certain qu'il s'acquittera des devoirs et responsabilités de sa charge de manière à justifier la confiance, le respect et l'admiration de tous ici dans cette assemblée.

213. Je voudrais également exprimer mes félicitations au Président sortant pour la manière excellente avec laquelle il a dirigé les travaux de cette assemblée au cours de son mandat. Je suis convaincu qu'il continuera d'apporter, au nom de son pays, sa contribution aux travaux et à la vitalité de l'Assemblée.

214. Etant l'Etat Membre le plus jeune jusqu'à tout récemment, qu'il me soit permis de saisir l'occasion pour féliciter Vanuatu et le Belize à l'occasion de leur accession à l'indépendance et de leur admission dans cette organisation internationale. Je parlerai plus longuement sur Belize à un stade ultérieur.

215. Quiconque accepte la responsabilité d'un mandat le fait avec l'espoir de laisser, à la fin dudit mandat, certains résultats positifs. C'est pourquoi j'espère qu'au cours de cette année plusieurs des nombreuses questions qui se posent à cette organisation mondiale pourront être réglées d'une manière négociée. La base des idées qui furent les précurseurs de l'Organisation des Nations Unies et de son prédécesseur, la Société des Nations, était de résoudre les différends internationaux pour que les divergences nationales soient harmonisées par des moyens pacifiques et non par la force des armes.

216. A deux reprises, le monde a vu des guerres importantes menées sur terre, sur mer et dans les airs. A deux reprises, le monde a été épouvanté par les horreurs de ces guerres, et pourtant nous refusons encore aujourd'hui de tirer les leçons de l'expérience. Dans le passé, après chaque holocauste, après les morts, les souffrances et les destructions, l'humanité s'est arrêtée au bord de l'abîme qu'elle avait elle-même creusé et a réfléchi. A la suite de ces réflexions, les penseurs ont trouvé la volonté nécessaire pour décider que cela ne devait plus se répéter. La tragédie des guerres est que le peuple qui souffre ou qui souffrirait le plus n'est pas celui qui prend les décisions, et ces décisions sont très souvent le résultat d'ambitions, de rêves d'avenir, de fierté nationale et d'intérêts mal compris.

217. C'est la prise de ces décisions-là qui rend les travaux de l'Assemblée beaucoup plus complexes et représente une gageure. A cause de ces décisions, il y a des conflits constants et des conflits qui vont s'accroissant dans plusieurs régions du monde. L'homme semble s'être arrêté dans sa marche vers la paix. Les nations semblent oublier que dans une guerre nous sommes tous perdants. Le fardeau élevé et très coûteux de la préparation militaire, le coût accru des dépenses inhérentes à un conflit, la perte de vies et de propriétés, le gaspillage des ressources de tous genres sont le prix élevé que paie l'humanité.

218. Il est devenu de plus en plus évident que certains dirigeants dans le monde sont préoccupés par la solution des problèmes sur le champ de bataille sans recourir à la diplomatie. Le temps presse et nous devons nous demander comment nous pouvons le mieux amener l'Assemblée à servir son objectif initial : le bien-être de toute l'humanité, et comment elle peut le mieux contribuer au processus diplomatique en rassemblant les nations qui ont un différend à une table de conférence, que ce soit avant qu'elles ne se battent ou après. La question est de savoir si tous les membres de l'Assemblée veulent agir ainsi.

219. Je sais que notre organisation mondiale a remporté quelques succès en calmant les esprits et en séparant les

combattants dans certaines parties du monde. Je sais également que les intentions et les actions de l'Assemblée ont très souvent été frustrées par les décisions du Conseil de sécurité. Peut-être conviendrait-il de rappeler à cette instance mondiale qu'une assemblée divisée dans ses objectifs ne saurait durer longtemps, qu'elle ne saurait survivre.

220. Tant que cette instance mondiale ne bénéficiera pas de la pleine coopération et de l'appui de tous les Membres, particulièrement des membres permanents du Conseil de sécurité, nous risquons de n'appartenir qu'à un club international de conversation, capables de percevoir les sujets pertinents qui exigent d'urgence de retenir l'attention internationale, dont ils discutent et pour lesquels ils adoptent des résolutions et des décisions tout en sachant très bien que rien d'autre ne pourra sortir de leurs efforts.

221. Saint-Vincent-et-Grenadines ne saurait accepter que ce soit là le sort ultime de l'Organisation mondiale. Nous avons foi en les principes de l'Organisation et nous estimons qu'ils représentent d'admirables idéaux humains qu'il est possible d'atteindre. Nous estimons qu'aucun Membre n'a le droit d'entraver délibérément la poursuite de ces idéaux.

222. Je sais que les questions sont parfois très compliquées et qu'elles demandent à être examinées soigneusement et de faire l'objet de débats pour qu'une décision juste puisse être prise. Toutefois, peut-on véritablement justifier le fait que la Namibie ne puisse accéder à l'indépendance? Par quel principe peut-on justifier le fait que des troupes étrangères occupent l'Afghanistan et le Kampuchea, en dépit du fait qu'une vaste majorité de la population s'oppose à leur présence? Peut-on nier que l'organisation d'élections libres et équitables constitue la manière appropriée pour déterminer la volonté de la majorité? Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui sont en mesure de le faire de mettre fin à ces conflits de répression injustes, aux effusions de sang et aux souffrances de peuples dont le seul défaut est de vouloir choisir pacifiquement leur avenir, de refuser d'accepter qu'une minorité qui ne jouit pas de la légitimité de la majorité les gouverne, avec ou sans l'appui de troupes étrangères, que la force prime le droit et qu'ils soient forcés de rester soumis sans espoir de jouir de la vie libre dont beaucoup d'entre nous jouissent en trouvant cela normal.

223. Il semble, alors que les travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux touchent à leur fin, qu'un autre type de colonialisme, subtil et sournois, dresse la tête.

224. Ce sont là des questions graves que cet organe mondial pourra, j'espère, régler pendant le mandat du Président.

225. Saint-Vincent-et-Grenadines espère, en outre, que le différend actuel entre l'Iran et l'Iraq pourra être réglé autour d'une table de négociations. Le fait d'être prêt à négocier ne doit pas être interprété par l'une des parties comme un signe de faiblesse, mais il devrait plutôt être considéré comme une attitude réaliste car la poursuite du conflit détourne les forces nationales de leur véritable objectif : l'édification de l'économie des deux pays et l'amélioration du niveau de vie des deux peuples. Cela est également vrai pour ce qui est de la situation en Amérique centrale, où les parties au conflit devraient arrêter le cycle de violences, renoncer à résoudre les différends par la force des armes, discuter et décider du type de constitution dont leurs pays doivent se doter et donner effet aux dispositions de la constitution en tenant des élections libres et justes qui se dérouleraient démocratiquement sous le contrôle des Nations Unies. La vie est le plus grand bien dont est dotée l'humanité et l'homme ne devrait donc pas devenir, dans l'indifférence générale, son propre exterminateur.

226. C'est pour cette raison que Saint-Vincent-et-Grenadines appuie l'appel lancé non seulement pour le contrôle

des armes mais aussi pour la réduction des armements. Un pays qui pense que les peuples qui le craignent et craignent ses intentions accepteront indéfiniment qu'il ait une supériorité injuste dans ses moyens de faire la guerre une fois qu'ils auront les ressources et la capacité de redresser le déséquilibre est un pays qui manque de réalisme. C'est une chose que de vouloir la parité mais c'en est une autre que d'avoir la supériorité, car cette supériorité pourrait, non sans raison, être perçue par d'autres comme une menace directe à leur propre sécurité. C'est cette supériorité qui a engendré la course aux armements dont personne ne veut et dont le monde peut fort bien se passer.

227. Il est triste de dire que la mentalité obsidionale crée l'illusion que la paix ne peut être réalisée que par la préparation à la guerre, que plus la force de frappe est grande plus la force de dissuasion est grande et meilleures sont les garanties de paix. Il s'agit de savoir de quelle paix il s'agit? Une paix qui engendre autant de craintes que la guerre n'est pas la paix. C'est l'aspect mortel des armes existantes qui engendre la crainte. Le corollaire serait l'élimination graduelle de toutes les armes de destruction massives. Une réduction des armes classiques s'assortissant d'une inspection créerait aussi un meilleur climat de paix. Cette paix, assurée par une force comparable réduite, n'engendrerait pas la crainte que l'on connaît aujourd'hui.

228. Dans un monde où existent les armes thermonucléaires personne n'est en sécurité. Saint-Vincent-et-Grenadines appuie donc le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il en est ainsi parce que nous soutenons l'argument selon lequel plus la capacité de fabriquer des matières fissiles existe plus forte est la possibilité d'une prolifération toujours plus grande des arsenaux nucléaires et plus grands seront les risques d'erreurs de calculs qui pourront mêler d'autres pays, à leur corps défendant, à un conflit mondial. Nous nous préoccupons de cette situation étant donné que la présence partout d'armes nucléaires fait peser directement une menace sur tous et partout. De même que l'avion à réaction a réduit les distances, la force destructrice des armes nucléaires et thermonucléaires, grâce à leurs vecteurs, a réduit les distances. C'est pourquoi mon pays s'est engagé à contribuer au règlement des conflits en recourant à l'art de la diplomatie.

229. Outre le fait que nous nous préoccupons de la paix dans le monde, nous nous sommes engagés à veiller à l'amélioration du niveau de vie de notre peuple, non seulement en ce qui concerne le peuple de Saint-Vincent-et-Grenadines mais également celui des peuples des petits Etats dont l'économie est très vulnérable et dépend souvent d'une seule culture et qui sont souvent dépourvus de ressources en minerais. Dans cette lutte pour la survie, il n'est pas déraisonnable de s'attendre à voir les petits Etats compter sur ceux qui sont en mesure de les aider.

230. A l'heure actuelle, la culture de la banane est la culture la plus importante des îles du Vent et, pour Saint-Vincent-et-Grenadines, elle représente plus de 60 p. 100 des exportations. Actuellement, cette culture est menacée en raison de poursuites légales intentées, devant la Cour suprême britannique contre le Ministère de l'agriculture et des pêcheries, par une partie qui cherche à priver les îles du Vent du régime préférentiel dont jouissent leurs exportations de bananes au Royaume-Uni, afin que les importateurs puissent acheter librement des bananes en provenance de la zone dollar. D'autres menaces pèsent aussi sur ce commerce. La baisse de la livre sterling par rapport au dollar a provoqué une chute des prix pour les fermiers. La production accrue a rendu insuffisants les transports maritimes, ce qui a créé des problèmes financiers à la Banana Association, que les banques commerciales ne pourront aider indéfiniment. Si une action juridique devait réussir, les conséquences néfastes pour nos économies seraient encore plus grandes que celles dont nous avons eu à souffrir

en raison des cyclones David et Allen. Nous savons que le Gouvernement du Royaume-Uni se préoccupe de ce danger et nous espérons que tous les efforts seront faits pour protéger le commerce des bananes de nos îles.

231. Si le volume de l'ensemble de nos exportations hebdomadaires est faible comparé à celui d'autres producteurs, il n'en demeure pas moins que notre bien-être économique en dépend dans une plus large mesure. La disparition de cette industrie représenterait une calamité. Outre la protection pour notre production bananière, nous avons besoin d'avoir accès aux marchés des économies développées pour vendre certaines autres récoltes à des prix et dans des quantités convenus et garantis.

232. La préoccupation réelle et constante des petits Etats des Antilles orientales est la lutte contre les forces de la nature et la bataille pour la survie économique. Certes, de nombreux pays ont fourni à Saint-Vincent et à d'autres pays des Antilles orientales une aide financière pour leur permettre de faire face à certaines des difficultés que la nature ou leur petite taille ne leur ont pas permis de surmonter. Cependant, les problèmes de la pauvreté sont nombreux. En raison de notre pauvreté criante, là où nous devrions dépenser moins, souvent nous dépensons plus. La question est de savoir pourquoi. J'ai fait cette observation l'année dernière, je la ferai de nouveau cette année. Ce qui est habituellement prioritaire pour remédier au sort des pays petits et pauvres peut être identifié et l'est par ceux qui y vivent et qui sont le mieux à même de voir les problèmes qui entravent leur développement.

233. Cependant, malgré leur identification et l'importance évidente de leur solution pour le processus de développement national, ces problèmes reviennent chaque année. Dans un monde en proie aux tendances inflationnistes élevées, le coût des projets augmente constamment alors que trop d'argent est dépensé pour entreprendre des études répétitives, qui souvent ne servent qu'à se justifier, sur des sujets qui sont d'intérêt vital si l'on veut que les économies des petits pays sortent du cycle de la pauvreté, du désespoir et de la dépendance. Nous vivons dans un monde où chacun parle, même les pays producteurs de pétrole, de conserver l'énergie et le pétrole, d'exploiter d'autres sources d'énergie de rechange et d'identifier et d'utiliser des sources d'énergie renouvelables. Qu'il me soit permis de dire qu'il faut s'en féliciter. C'est un objectif louable car il n'y a aucune raison de gaspiller des ressources précieuses et limitées dont le besoin se fera toujours sentir alors qu'il existe d'autres sources renouvelables qui, de plus, sont plus économiques. Les utilisations du pétrole sont nombreuses et, malgré sa conservation, elles augmentent dans de nombreuses parties du monde. Il est donc évident qu'un combustible aussi précieux devrait être conservé pour les besoins futurs de l'humanité et que d'autres sources d'énergie devraient être exploitées lorsque c'est possible et financièrement réalisable.

234. Je vais dire pourquoi la pauvreté pèse lourdement sur les Etats pauvres et pourquoi les pauvres deviennent plus pauvres encore. C'est parce que dans leur propre pays il n'existe aucune richesse pour promouvoir le développement. A Saint-Vincent-et-Grenadines l'énergie électrique est produite à partir du diesel et de la force hydraulique. En 1980, 10 020 000 kWh d'électricité ont été produits par l'énergie hydraulique à un coût de 336 000 dollars des Antilles orientales. Pendant la même année, 15 734 000 kWh d'électricité ont été produits à un coût de 4 106 000 dollars des Antilles orientales. Il faut 3 770 000 dollars des Antilles orientales pour produire 5 714 000 kWh d'énergie à partir du diesel. C'est ce genre d'arithmétique, que nous ne pouvons corriger de nous-mêmes, qui nous écrase sans espoir, rendant les pauvres encore plus pauvres. Si quelqu'un doit supporter ces différences de coût, c'est le consommateur.

235. Les projections pour 1984 sont encore plus effarantes. Elles atteindront 9 663 000 dollars des Antilles orientales. Pour une production d'énergie équivalente, le coût des installations hydrauliques est plus élevé que celui des installations à partir du diesel mais, en cinq années, en raison des économies réalisées par l'énergie hydraulique, la différence de coût sera récupérée sans qu'il soit tenu compte des bénéfices normaux. Il existe des ressources en eau suffisantes pour exploiter davantage notre potentiel hydraulique. Pendant des années, nous nous sommes efforcés d'obtenir le financement nécessaire à ce projet. Pendant des années, les coûts n'ont cessé d'augmenter. En juin de cette année, nous avons reçu des assurances de financement pour la construction d'une partie du projet. Le projet a été retardé et en est encore à l'étape initiale en raison de l'augmentation des coûts de quelques centaines de milliers de dollars.

236. C'est à ces problèmes particuliers de la pauvreté et du sous-développement de petits pays comme Saint-Vincent-et-Grenadines qu'il convient d'accorder de toute urgence une attention particulière, en prévoyant une assistance spéciale dans le domaine du développement et des secours en cas de catastrophe. Je sais que ceux qui peuvent nous aider à trouver des solutions à nos problèmes sont dans cette salle.

237. Il est d'autres domaines dans notre plan de développement qui devraient être examinés si nous voulons sortir de la situation actuelle, malgré des progrès déjà réalisés : il s'agit de l'amélioration du réseau de communications aériennes et maritimes. C'est impératif si nous voulons réaliser pleinement notre potentiel touristique et industriel. Je sais que ces questions pourraient être examinées de façon plus appropriée ailleurs, mais je pense qu'il convient de les signaler ici.

238. C'est pour cette raison que Saint-Vincent-et-Grenadines se féliciterait de toute initiative visant à promouvoir le bien-être économique de la région par l'injection de capitaux étrangers dans les secteurs public ou privé. Cependant, il doit y avoir une interaction des investissements dans les deux secteurs même si l'on souhaite souligner davantage l'un d'eux. C'est le fonctionnement adéquat des deux secteurs qui permettra de démontrer la nature complémentaire de chacun. Le secteur privé serait à même de mieux fonctionner s'il existait un enseignement, une formation, des dotations agricoles et une infrastructure adéquats.

239. Le fossé entre le Nord et le Sud, entre les riches et les pauvres s'élargit. Il me semble que l'on en est conscient. Je sais que tous les pays connaissent des problèmes économiques à des degrés variables. Toutefois, les plus forts sont mieux à même que les faibles d'absorber le choc et d'adopter les mesures qui s'imposent et doivent les aider. Si les faibles deviennent plus forts ils renforceront la vitalité économique des forts.

240. Les riches et les pauvres sont partenaires dans le développement économique; j'espère donc que très bientôt la nouvelle initiative se réalisera dans l'intérêt des pays du Bassin des Caraïbes. Cette idée mérite d'être mise en pratique dans le plus bref délai.

241. Saint-Vincent-et-Grenadines est fier d'être associé à l'admission du Belize à l'Organisation non seulement parce que nous avons vécu la même expérience coloniale, parce que nous avons les mêmes traditions, les mêmes mœurs et coutumes, mais aussi parce que nous avons des liens humains historiques très étroits. A cause de cet esprit de liberté qui existe dans le cœur de l'humanité, des hommes qui ont lutté pour leur patrie et ont été vaincus après la mort de leur chef « Chatoyer » ont été déportés avec leurs femmes et leurs enfants à Roatan et au Honduras britannique, aujourd'hui le Belize. Certains des descendants de ces hommes qui aimaient leur pays et la liberté, les « Caraïbes noirs » de Saint-Vincent, sont maintenant des

citoyens du Belize indépendant, bien que leur liberté soit menacée. A la trente-cinquième session, dans la déclaration que j'ai faite à l'Assemblée générale [5^e séance], j'ai demandé à cet organe d'user de son influence pour faire en sorte que le Belize accède à l'indépendance sans retard, ce qui a été possible au cours de cette session et nous nous en félicitons. L'Assemblée et le Royaume-Uni doivent être félicités pour les mesures qu'ils ont prises à cet effet.

242. Ce n'était pas trop espérer, après un certain succès apparent plus tôt cette année des négociations tripartites prolongées, que le Guatemala se joindrait au Royaume-Uni pour œuvrer à l'admission du Belize en tant qu'apport approprié au règlement du différend territorial de nature historique qui a débuté au moment où se construisaient des empires sur les territoires des aborigènes par la conquête, la cession ou la colonisation. Aujourd'hui, le Belize proclame son indépendance grâce à la Charte des Nations Unies qui reconnaît le droit inaliénable de tous les peuples coloniaux à la liberté de décider de leur propre destin. Saint-Vincent-et-Grenadines appuie ce droit. Les Nations Unies, conformément à la Charte, devraient garantir ce droit.

243. Il existe une autre lourde séquelle du colonialisme qui est le différend frontalier entre la Guyane et le Venezuela : un différend qui cherche à tronquer sérieusement la Guyane. Une telle revendication, fondée ou non, d'une partie aussi large de territoire, est un sujet de grave préoccupation pour tout gouvernement.

244. Il s'agit d'un différend qui doit être résolu; l'on ne peut simplement le cacher au regard de l'opinion internationale et prétendre ensuite qu'il n'existe pas. Ce problème existe. Nous ne pouvons pas, ici, dans cette enceinte, pratiquer la politique de l'autruche et enfouir notre tête dans le sable tout en laissant les autres exposés à la furie de la tempête. Ce différend a déjà entravé les efforts de développement de la Guyane, alors que ce pays pauvre ne peut pas se permettre un ralentissement dans ce domaine. Pendant ce temps, pour autant que l'on sache, ce différend ne gêne en rien les efforts de développement du Venezuela. J'estime que l'Assemblée se doit d'essayer de résoudre ce différend en amenant les parties à s'asseoir à la table de conférence afin de parvenir à une solution définitive conforme à la réalité. Les parties placées de chaque côté d'un fossé ne peuvent se rencontrer à moins qu'elles ne construisent un pont. La Guyane a droit à un avenir certain sur le plan international, à partir duquel elle pourra se développer.

245. Je suis attristé que la Convention sur le droit de la mer ne soit pas près d'être conclue. Saint-Vincent-et-Grenadines espère que tous les obstacles qui s'opposent à la signature de cette convention seront surmontés ou éliminés afin qu'elle devienne définitive au cours du mandat du Président de cette session. Pour de petits Etats comme Saint-Vincent-et-Grenadines, il est important de savoir quels sont nos droits en matière de juridiction et de ressources de la mer. Il est important de savoir que grâce à la force d'un traité ces droits recevront l'approbation de cette organisation mondiale — une organisation qui a, en fin de compte, la responsabilité de sauvegarder et de protéger les intérêts de tous les Etats, et particulièrement des petits Etats qui n'ont pas la possibilité, les ressources et l'influence leur permettant de protéger leurs propres intérêts.

246. Je voudrais parler maintenant de façon détaillée de la question de Namibie et je voudrais reprendre certains passages de la déclaration que j'ai faite à ce sujet et qui a été distribuée à l'Assemblée au début de septembre dernier, au cours de la session extraordinaire d'urgence consacrée à la Namibie :

« Le monde actuel ne peut être composé d'hommes libres et d'esclaves, et, si cette organisation mondiale ne s'emploie sans relâche à faire en sorte que les droits tenus pour acquis dans de nombreuses régions du monde

deviennent les droits inaliénables de toute l'humanité, le rôle qu'elle jouera en dernière analyse n'aura pas plus de poids que celui de la Société des Nations qui l'a précédée.

« ... »

« Un débat sur la Namibie n'est pas seulement un débat sur la question très sérieuse des droits des peuples coloniaux à l'autodétermination, à la mise en place de leurs propres institutions, à l'établissement de leurs propres normes, de leurs droits à s'éduquer eux-mêmes, à décider de leurs priorités en matière de développement et à choisir leurs amis, c'est aussi un débat sur l'avenir de cette institution même. Car le défi que l'Afrique du Sud lance à cette institution, et il s'agit bien d'un défi, sape les fondements mêmes sur lesquels elle repose. Car le pouvoir de cette institution est fonction du respect dont jouit son autorité et de sa capacité de persuader les Etats d'appliquer ses décisions. L'Assemblée est notre organe. Nous sommes l'Assemblée. L'Organisation des Nations Unies est ce que nous sommes. Nous constituons individuellement plusieurs parties de ce tout et nous sommes, par l'intermédiaire de cette assemblée, ce que nous représentons dans la somme totale de nos efforts.

« ... »

« Il faut assurer la paix en Namibie. Il faut rompre ce cercle vicieux de souffrance et de mort. L'Afrique du Sud détient la garantie de la paix. Il est indispensable qu'elle se rende compte que tôt ou tard elle devra se dessaisir de son contrôle administratif sur la Namibie. Elle est engagée dans une confrontation dont elle ne peut sortir victorieuse; elle ne peut que prolonger la situation et, ce faisant, l'agonie de la majorité de la population et rendre plus douloureuse la naissance de la nation.

« ... »

« La question qui se pose est celle de la voie à suivre. Quelles solutions nous restent-il? Comment sortir de l'impasse actuelle? Quelles mesures nous faut-il prendre pour contraindre un gouvernement sud-africain qui porte des oeillères à abandonner la position de confrontation qui est la sienne et à revenir sur la voie de la compréhension, de la prudence, des négociations et d'un règlement pacifique de ce conflit?

« Il n'y a pas de différend entre l'Afrique du Sud et l'Assemblée car un différend suppose l'existence d'un droit en litige. Le seul mandat qui ait jamais été confié à l'Afrique du Sud est celui d'un contrôle administratif. Elle doit savoir qu'elle ne jouit d'aucun autre droit. Ce à quoi elle fait face est un conflit d'intérêts et de devoirs. Les intérêts sont d'ordre racial, économique et stratégique. Les devoirs, elle croit les avoir à l'égard de sa propre minorité raciale en Afrique du Sud; elle les a, en fait, à l'égard du peuple de Namibie dont le territoire est sous tutelle. Il s'agit là de considérations dont nous connaissons le caractère purement théorique — l'Afrique du Sud en est aussi consciente, j'en suis sûr, mais elle choisit de l'ignorer.

« ... »

« Les gouvernements des Etats Membres influents devraient lancer une offensive diplomatique visant à convaincre l'Afrique du Sud qu'il est de son intérêt économique à long terme et de son intérêt en matière de sécurité de régler la question namibienne dans le cadre d'élections, et qu'en refusant de tenir compte de cette demande elle se placerait dans une position d'isolement.

« En cas d'échec de cette approche, l'Assemblée devrait créer un comité chargé d'examiner d'autres solutions possibles ...⁴ »

247. Comment pouvons-nous également dans notre organisation mondiale faire naître la paix et l'unité entre

pays divisés afin que des frères puissent apprendre à vivre ensemble en harmonie? Je sais qu'il est difficile d'atteindre ces objectifs quand existent la suspicion et la haine, des différences idéologiques, le fanatisme religieux, quand la raison est aveugle et se dérobe. Quand la raison n'existe pas, c'est la haine et la tension qui remplissent ce vide. Notre objectif doit être, toutefois, d'amener les parties à partager les mêmes vues, grâce à des moyens pacifiques. C'est pourquoi il faut d'abord établir la confiance grâce au dialogue. Des intérêts communs doivent être trouvés et réglés.

248. Il y a de nombreuses régions du monde dont les problèmes ne font qu'accroître la tension internationale, par exemple les problèmes des deux Corée, du Nord et du Sud, et de Chypre. Les deux Corée ne pourraient-elles être admises à l'Organisation des Nations Unies sans préjudice du principe de réunification, à la lumière d'un précédent qui a déjà été établi? Je suis certain que les membres du Conseil de sécurité verront sans aucun doute la sagesse d'une telle possibilité. Si nous pouvons éliminer la cause du problème, nous pouvons aussi trouver le remède. Ne pouvons-nous poursuivre énergiquement nos efforts pour trouver des solutions à ces problèmes par des moyens pacifiques? Ce défi et cette responsabilité nous incombent.

249. Ni mon pays ni moi-même ne sommes assez naïfs pour penser qu'il est facile de parvenir à la paix dans le monde entier, mais nous pensons que si chacun de nous désire vraiment qu'il en soit ainsi, avec le temps, peut-être que le monde dans lequel nous vivons deviendra un monde plus sain et plus heureux.

250. Je voudrais maintenant rendre hommage à la mémoire d'Anouar Sadate. Nous vivons dans les Caraïbes, région très éloignée de celle où il vivait, où il a travaillé et où il est mort. Mais ceux d'entre nous qui ont suivi les événements dans cette partie du monde n'ont pu s'empêcher d'admirer l'audace et le dynamisme de l'homme lui-même, un homme qui a essayé de faire bouger et de surmonter une situation qui lui paraissait statique — un homme qui a eu le courage de se rendre dans une région hostile et d'affronter le lion dans son antre, au risque, peut-être, de sa propre sécurité. De notre point de vue, cet homme cherchait réellement la paix; il était prêt à risquer sa vie et l'identité même de son pays pour la cause de la paix. J'espère aussi, comme les autres orateurs qui m'ont précédé, que le dialogue qu'il a entamé se poursuivra et que tous les peuples, où qu'ils vivent, comprendront que la solution des problèmes du monde doit être recherchée par la voie de la diplomatie et en s'asseyant à la table de conférence car, autrement, les souffrances et les sacrifices qu'il faudrait supporter seraient insupportables.

251. Pour terminer, j'espère donc que, au cours du mandat du Président, l'on assistera à une impulsion nouvelle qui permettra de régler nombre des problèmes graves qui menacent le monde, et qu'il obtiendra le plein appui de tous les pays du monde afin que les espoirs silencieux de toute l'humanité soient réalisés. Nous devons, dans cette assemblée, allumer un flambeau d'espoir qui ne s'éteindra jamais.

252. M. OGOUMA (Bénin) : La délégation de la République populaire du Bénin que nous avons l'honneur de conduire tient à présenter à M. Kittani ses chaleureuses félicitations et lui faire part de son entière satisfaction pour sa brillante élection à la présidence de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Son élection constitue la consécration de ses qualités exceptionnelles de diplomate expérimenté et un hommage rendu à son pays, l'Iraq, pour le rôle qu'il joue dans le contexte international. Ma délégation qui est particulièrement heureuse de souligner ici la qualité des relations de solidarité agissante qui existe entre son pays, la République d'Iraq, et le nôtre, la République populaire du Bénin, reste convaincue que, sous son autorité

bien éclairée, nos discussions se dérouleront dans la sérénité lucide qui seule peut nous permettre d'étudier objectivement les problèmes multiples et graves auxquels notre monde est confronté.

253. Ma délégation voudrait, par la même occasion, marquer son appréciation pour la manière dont son prédécesseur, M. von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, a dirigé les travaux de la trente-cinquième session et ceux de la huitième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la Namibie.

254. Qu'il me soit également permis de redire notre pleine reconnaissance pour le travail remarquable accompli par le Secrétaire général. Les nombreuses activités qu'il a menées au cours de l'année écoulée avec le dévouement et la ténacité que nous lui connaissons vont bien dans le sens de la mise en œuvre des principaux objectifs que poursuit l'Organisation des Nations Unies.

255. Ma délégation se félicite de l'admission de la République de Vanuatu et de l'admission de la République du Belize au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue aux représentants de ces deux nouveaux Etats et nous les assurons de notre solidarité, de notre fraternité et de notre franche coopération.

256. La trente-sixième session de l'Assemblée générale offre une fois de plus, en ce rendez-vous annuel de l'histoire et des problèmes du monde, une occasion exceptionnelle aux Etats Membres de l'Organisation de discuter collectivement des solutions et des moyens à mettre en œuvre pour réaliser certains des grandes espérances des peuples en ce qui concerne la paix, la justice, la prospérité et l'épanouissement culturel.

257. Or, depuis la trente-cinquième session, malgré nos résolutions, concertations et recommandations, le paysage politique et économique du monde a-t-il fondamentalement évolué dans le sens de nos exigences légitimes de vérité, de liberté, de paix et de progrès pour tous?

258. Nous avons bien peur d'avoir à affirmer le contraire; en effet, la persistance de l'occupation coloniale de l'Afrique du Sud et Namibie, l'arrogance du régime raciste de Pretoria face à la communauté internationale dans la recherche d'une solution correcte au problème namibien, les actes de provocation et d'agression de l'Afrique du Sud contre les pays de première ligne, l'occupation militaire du sud de l'Angola par les troupes sud-africaines, l'occupation militaire marocaine au Sahara occidental, la poursuite de la politique d'extermination et de génocide du régime sioniste d'Israël en Palestine et au sud du Liban, les tensions en Asie, les manœuvres de subversion en Amérique centrale et dans la mer des Caraïbes, les tentatives de déstabilisation des régimes progressistes sont autant de problèmes du monde restés en suspens, problèmes créés, entretenus et attisés par les forces hostiles à la libération des peuples et dont se servent l'impérialisme international et ses alliés pour mieux étouffer la voix et la volonté libre des peuples de notre planète.

259. Face à cette grave situation, le Secrétaire général n'a-t-il pas raison d'écrire, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, ce qui suit :

« L'Organisation des Nations Unies se montre-t-elle à la mesure de ces immenses tâches de notre temps? Il me faut bien dire que, malgré tous nos efforts et malgré notre sincérité indéniable, l'Organisation n'a pas encore réussi à se dégager des habitudes et des attitudes politiques des siècles précédents, moins pressés par le temps, et à s'attaquer de façon décisive à ces facteurs nouveaux de notre existence. Nous exprimons nos angoisses et nos bonnes intentions, nous en parlons d'abondance, mais, malgré de claires indications de la tâche à accomplir, nous n'avons pas encore commencé à agir. » [Voir A/36/1, sect. III.]

La délégation de la République populaire du Bénin exprime donc sa vive préoccupation devant tous ces problèmes importants demeurés sans solution alors que la situation internationale, dans son ensemble, est préoccupante parce que lourde de menaces pour les peuples en lutte et lourde de menaces pour la prospérité de tous.

260. Si les vetos et les blocages dans la prise des décisions se poursuivent, si les blocages dans l'application des grandes décisions politiques et économiques déjà prises se perpétuent, si la libération des nations est retardée, si l'indépendance de la Namibie, l'autodétermination du Sahara occidental et des populations opprimées de l'Afrique du Sud sont compromises, l'Organisation des Nations Unies sera-t-elle toujours à la hauteur de l'engagement qu'elle a pris voilà maintenant plus d'un tiers de siècle de débarrasser à jamais notre planète des fléaux de la guerre, de l'injustice, de la faim et de construire un monde de paix, de justice et de prospérité pour tous?

261. Si nous avons des raisons de nourrir de vives préoccupations, si nous avons des preuves palpables qui incitent au pessimisme, nous n'avons pas le droit de désespérer car, par-delà notre organisation, il y a les peuples de tous nos continents qui nourrissent les mêmes aspirations profondes et qui luttent quotidiennement pour la libération, la justice, le progrès pour tous, la paix et la sécurité internationales.

262. Consciente de cette réalité vivante et de cet espoir, la délégation de la République populaire du Bénin se permettra encore une fois cette année de définir ses positions sur certains problèmes inscrits à l'ordre du jour.

263. Depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité pour l'indépendance de la Namibie, l'Afrique n'a connu que des frustrations et des déceptions. Comment comprendre l'entêtement de l'Afrique du Sud à s'opposer par tous les moyens à la volonté de la communauté internationale de libérer la Namibie? Comment expliquer la perfidie inqualifiable avec laquelle les néo-nazis au pouvoir à Pretoria tournent en dérision les décisions de l'ONU? Comment interpréter les manœuvres dilatoires répétées de ce régime?

264. La seule et unique réponse à toutes ces questions réside dans le dessein machiavélique de l'impérialisme international de protéger le régime raciste d'Afrique du Sud par le blocage de la prise de mesures énergiques, telles les sanctions globales obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte. Ainsi, le triple veto du 30 avril 1981, au Conseil de sécurité⁵, des puissances occidentales membres permanents du Conseil, le veto des Etats-Unis au Conseil le 31 août dernier⁶, pour s'opposer à la condamnation de Pretoria qui a sauvagement agressé la République populaire d'Angola et envahi une partie de son territoire national, les machinations de certaines puissances occidentales pour bloquer les seules décisions justes et appropriées au cours de la dernière session extraordinaire d'urgence consacrée à la Namibie constituent un appui objectif et ouvert au régime minoritaire, fasciste et raciste de Pretoria.

265. Le peuple béninois tout entier, son parti, le parti de la révolution populaire du Bénin, ainsi que le Conseil exécutif national, en application des décisions de l'OUA, des résolutions du mouvement des pays non alignés et des résolutions de l'ONU pour l'indépendance de la Namibie, continueront de soutenir par tous les moyens la lutte légitime de l'héroïque peuple namibien, sous la direction de son mouvement d'avant-garde, la SWAPO, son seul et authentique représentant.

266. Ma délégation exige l'application effective de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et réaffirme avec force que seulement des sanctions globales au titre du Chapitre VII de la Charte aideront, de manière efficace, à débloquer la situation actuelle en Namibie, situation qui

met en danger la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde.

267. Ma délégation tient à rendre un hommage mérité aux peuples de Zambie, du Mozambique et surtout de l'Angola pour les énormes sacrifices qu'ils ne cessent de consentir pour faire échec aux agressions répétées de Pretoria qui se sert du territoire namibien comme base de ses opérations subversives et de déstabilisation.

268. La délégation de la République populaire du Bénin appuie les résolutions 428 (1978), 447 (1979), 454 (1979) et 475 (1980) du Conseil de sécurité relatives aux multiples agressions armées, aux incursions, à l'occupation militaire du territoire angolais par l'Afrique du Sud ainsi qu'à la violation de l'espace aérien angolais par les forces racistes stationnées dans les bases militaires sud-africaines établies en territoire namibien, et exige que tout soit mis en œuvre pour que l'Angola obtienne de l'Afrique du Sud « le paiement d'une indemnisation totale et adéquate pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels résultant de ces actes d'agression », comme le stipule la résolution 475 (1980).

269. Ma délégation exprime le soutien inconditionnel et la solidarité du peuple béninois à l'héroïque peuple angolais et exige que l'Afrique du Sud retire ses troupes d'occupation du territoire angolais.

270. En Afrique du Sud même, la lutte se radicalise par une prise de conscience accrue du peuple noir opprimé. Le régime terroriste de Pretoria ne laisse d'autre choix à nos frères que l'état de guerre permanent, la résistance à l'esclavage et le refus de l'humiliation bestiale. Le bastion fasciste et raciste s'arme et s'équipe de technologies militaires et nucléaires les plus avancées. Il fait de plus en plus valoir sa place d'allié fidèle et indispensable dans les cercles dirigeants et les états-majors occidentaux. L'Afrique du Sud de l'*apartheid* ne fait-elle pas déjà figure de pièce maîtresse dans les rêves d'hégémonie et de reconquête coloniale du continent africain? N'est-ce pas là une concrétisation de cette « ample vision stratégique qui intègre les problèmes régionaux dans un cadre plus global », si chère à l'impérialisme international?

271. Voilà ce qui complique et aggrave le problème du régime de Pretoria. Voilà aussi ce qui doit accroître notre vigilance et donner à nos frères d'Afrique du Sud de nouvelles raisons de s'organiser et de se mobiliser par tous les moyens dans la lutte contre le fascisme et le racisme. Dans cette voie de l'honneur, l'African National Congress et nos frères combattants d'Afrique du Sud nous trouveront toujours avec la même détermination et la même solidarité.

272. En ce qui concerne le Sahara occidental, qui est, comme tout le monde le sait, un autre scandale colonial et expansionniste, l'Organisation des Nations Unies a eu déjà à prendre d'importantes et pertinentes résolutions dans le sens du droit de ce peuple à l'autodétermination et à l'indépendance. La question du Sahara occidental reste donc une question de décolonisation telle que la mission d'enquête du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux l'a définie en 1975⁷.

273. La République populaire du Bénin, qui a toujours soutenu et soutiendra jusqu'au bout la lutte du peuple sahraoui sous la direction du Frente POLISARIO⁸, son unique et authentique représentant, contre le colonialisme et l'expansionnisme marocains et pour l'indépendance nationale, se félicite de la décision de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à sa dix-huitième session, qui a créé un Comité de mise en œuvre pour élaborer les modalités d'un cessez-le-feu et l'exercice d'un référendum d'autodétermination [voir A/36/534, annexe II, résolution AHG/Res. 103

(XVIII)]. La République populaire du Bénin soutient ce comité dans ses efforts, combien difficiles et délicats, pour faire aboutir les récentes décisions adoptées à Nairobi en août 1981. Mais il est de notre devoir d'exiger que toutes les conditions soient réunies et que toutes les garanties soient offertes au peuple sahraoui en lutte, face aux ingérences de tous genres et aux tentatives de remise en cause par les forces expansionnistes marocaines. C'est pourquoi nous estimons que le cessez-le-feu doit intervenir au plus tôt sur la base d'un accord négocié par les parties en conflit, à savoir le Frente POLISARIO et le Maroc, sous le patronage du Comité de mise en œuvre de l'OUA. Les forces armées marocaines doivent évacuer le territoire sahraoui occupé.

274. C'est dans ce cadre que, conformément à la résolution de l'OUA et aux décisions du Comité de mise en œuvre, il serait souhaitable que l'Organisation des Nations Unies apporte l'assistance nécessaire pour qu'enfin le peuple sahraoui martyr, libre et indépendant, s'engage dans la tâche de reconstruction de son pays dévasté par tant d'années de guerre.

275. Les questions que nous venons de passer en revue ne sont pas les seules qui préoccupent notre continent; nous devons dénoncer et condamner les immixtions étrangères dans les affaires africaines, les agressions armées de déstabilisation et l'utilisation des mercenaires pour allumer ou attiser les conflits entre les Etats africains. A cet égard, l'adoption d'une convention internationale contre l'utilisation de mercenaires fournira une importante arme légale pour combattre ce fléau de notre temps. Le Bénin continuera à œuvrer au sein du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, afin que cet objectif soit pleinement atteint, car nous avons fait l'expérience douloureuse d'une aventure criminelle de mercenaires chez nous, au Bénin, le 16 janvier 1977.

276. Au Moyen-Orient, nous ne pouvons nous empêcher de dire notre profonde inquiétude face à la tournure que prennent les événements dans cette partie du monde, car au sud du Liban et dans les territoires arabes occupés le sionisme israélien continue de terroriser et de renforcer par ses colonies de peuplement l'annexion illégale de territoires conquis par des agressions armées.

277. Les faits montrent que la signature des accords séparés de Camp David a contribué à l'aggravation de la crise. La sainte alliance entre l'impérialisme international et le sionisme favorise les agressions, et l'escalade de violence enregistrée dans cette région en est une preuve supplémentaire.

278. Devant l'arrogance d'Israël et sa politique de guerre et de terreur — l'agression contre la centrale nucléaire de Tamuz, en Iraq, en est la plus frappante illustration — le moment n'est-il pas venu de chercher les moyens adéquats à la mesure des dangers sérieux que la politique sioniste fait courir au monde?

279. C'est pourquoi notre délégation affirme qu'il est temps d'imposer à Israël le respect des nombreuses résolutions et décisions de l'ONU sur l'autodétermination et l'indépendance du peuple palestinien, sur son droit de retour dans sa patrie et sur son droit de créer un Etat indépendant et souverain.

280. Israël doit retirer ses troupes des territoires arabes occupés. Nous réaffirmons le soutien du peuple béninois à la lutte des peuples arabes et à l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien en lutte.

281. La situation qui prévaut à Chypre, dont l'Assemblée générale est toujours saisie, constitue également un sujet de préoccupation pour mon pays. C'est ici le lieu de réaffirmer notre soutien militant au vaillant peuple chypriote et au Gouvernement de la République de Chypre dans leur lutte pour la sauvegarde de l'indépendance nationale, de

l'intégrité territoriale et pour la réalisation effective de l'unité nationale.

282. En Asie, où les intrigues de l'impérialisme international continuent de troubler et d'ensanglanter la région du Sud-Est, le peuple héroïque du Kampuchea, qui a longtemps souffert du colonialisme, du néo-colonialisme et des crimes de tout genre, a enfin besoin de paix et de liberté pour prendre définitivement en main son propre destin. Dans sa lutte courageuse pour la sauvegarde de son indépendance si chèrement acquise et pour la reconstruction nationale, le peuple kampuchéen bénéficiera toujours du soutien militant du peuple béninois. Nous réaffirmons une nouvelle fois le ferme soutien du Gouvernement de la République populaire du Bénin au Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea, dans tous ses efforts de consolidation et de développement du processus révolutionnaire en cours.

283. En Afghanistan, nous condamnons les immixtions inacceptables de l'impérialisme international et de ses alliés dans les affaires intérieures de ce pays qui, en déclenchant une profonde révolution, a ébranlé les bases d'une féodalité séculaire, féodalité puissante, exploiteuse et oppressive. Nous soutenons la lutte du peuple de l'Afghanistan démocratique pour la consolidation de ses acquis révolutionnaires.

284. L'héroïque peuple de Corée, dans les conditions difficiles que lui impose l'impérialisme international, mène, de part et d'autre du 38^e parallèle, une lutte soutenue pour la réunification de la patrie coréenne. Dans le sud en particulier, malgré la recrudescence de la répression barbare, la détermination du peuple continue de défier les régimes dictatoriaux qui se succèdent.

285. Nous soutenons les propositions et les initiatives positives de la République populaire démocratique de Corée pour la recherche d'un dialogue franc et direct entre le Nord et le Sud pour la réunification pacifique de la patrie coréenne. Nous condamnons les manœuvres impérialistes relatives à la politique de deux Corées. Nous exigeons le retrait des troupes étrangères de la partie sud de la Corée, afin qu'à l'accord d'armistice soit substitué un accord de paix.

286. Nous tenons aussi à réitérer ici l'appui de la République populaire du Bénin à la juste lutte du peuple du Timor oriental et à son mouvement de libération nationale, le FRETILIN⁹.

287. L'Amérique centrale et la mer des Caraïbes constituent, pour ma délégation, une zone de préoccupation face aux interventions directes et brutales de l'impérialisme international et face à ses menées subversives contre l'expérience révolutionnaire en cours dans maints pays de la région.

288. Nous soutenons la lutte des peuples d'El Salvador, du Nicaragua, de la Grenade et des autres pays d'Amérique latine pour la libération et l'émancipation véritables. A Cuba, l'héroïque résistance d'un peuple exemplaire a permis de déjouer jusqu'à maintenant, avec efficacité, les agressions ouvertes, les menaces militaires, les complots incessants contre la révolution populaire qui s'enracine et se consolide impétueusement. Le peuple de Porto Rico doit redevenir entièrement le propre maître de son destin et jouir d'une indépendance réelle et entière.

289. La République populaire du Bénin réaffirme son soutien à toutes les mesures et décisions visant à faire de l'océan Indien une zone de paix. Les propositions du Président de la République démocratique de Madagascar visant à démilitariser l'océan Indien reçoivent aussi tout notre appui militant pour que cet océan du sud, aujourd'hui dangereusement sillonné et balisé par des forces et dispositifs de guerre, constitués par les plus importants joyaux des arsenaux modernes, redevienne une immense mer de paix et d'échanges pacifiques.

290. La course aux armements représente un danger potentiel pour l'humanité. Elle détourne vers des objectifs militaires destructifs et sans valeur économique d'énormes sommes, d'énormes ressources et d'énormes quantités d'énergie qui pourraient être consacrées à la réalisation d'objectifs économiques et sociaux.

291. En dépit des appels sans cesse répétés de l'Assemblée générale en vue du désarmement, aucun progrès n'est fait dans cette voie. Il est temps que les artisans de cette course, pour le moins inhumaine, comprennent et prennent au sérieux notre organisation, dont les buts et principes sont inscrits dans les toutes premières lignes de la Charte.

292. La République populaire du Bénin soutient la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques quant à leur demande de reprise des négociations avec les États-Unis d'Amérique et lance un appel à toutes les puissances engagées dans cette course pour qu'elles fassent preuve de compréhension et de bonne volonté, afin de progresser dans la voie du désarmement.

293. Lorsque, dans cette même enceinte, il y a un an, les négociations globales s'enlisèrent dans les impasses que l'on sait, paralysées par la montée impitoyable et intransigeante des égoïsmes de certains nantis, les pays les plus démunis et les moins avancés du tiers monde, dont nous faisons partie, ne cessèrent de réclamer la fin du désordre économique international, injuste et scandaleux.

294. Depuis, s'est tenue à Nairobi une autre conférence importante, la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Et bientôt, à Cancun, le tortueux et difficile dialogue Nord-Sud s'efforcera de sortir des amabilités diplomatiques pour, du moins nous l'espérons, en arriver enfin à souscrire aux exigences d'un nouvel ordre économique international.

295. Les statistiques de la pauvreté absolue, le diagnostic désormais fouillé et précis des graves infirmités économiques du monde, sont là pour témoigner en notre faveur, nous les « damnés » et les « prolétaires collectifs » du monde. De là naissent notre impatience légitime et notre refus du silence et de la capitulation.

296. Que ceux donc qui régissent l'économie internationale, qui règlent et dérèglent le cours des monnaies, qui exploitent nos pays et drainent nos matières premières, à des prix qu'ils fixent seuls, comprennent enfin que de leur obstination égoïste surgiront, si le désordre et l'injustice subsistent, de graves explosions sociales. Cet avertissement, nous le lançons à longueur de discours, avec une passion et une fermeté qui sont à la mesure de nos besoins de développement.

297. Ainsi, la querelle sur les objectifs quantitatifs du développement, ou le pourcentage du produit national brut consacré par les pays riches à l'aide au développement, ne fait-elle pas parfois figure d'exercice académique où excellent certains experts et consultants internationaux, lorsqu'on contemple avec angoisse les gaspillages ou les budgets énormes consacrés à la production et à la modernisation des armements dans les pays industrialisés? On nous assure, certes, de temps à autre, que l'on comprend nos problèmes et notre situation dramatique et intolérable.

298. Mais il ne suffira plus que l'on exhibe les aumônes, que l'on multiplie les palliatifs ou que l'on administre des soporifiques hâtifs. Le nouvel ordre économique international doit être conçu et organisé pour que cesse radicalement l'injustice, disparaisse l'exploitation et s'effrite le règne impitoyable et vorace des transnationales.

299. C'est d'ailleurs à propos de cette question de l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable que le Président de la République populaire du Bénin, M. Mathieu Kerekou, déclarait le 24 septembre dernier à la 113^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'UNESCO, réunie à Paris :

« Notre souhait, c'est de voir toutes les organisations régionales, continentales et internationales, notamment l'OUA, le mouvement des pays non alignés et l'ONU, défendre cette noble mission, réunir moins de conférences spectaculaires et sans lendemain, adopter moins de résolutions formelles et viser davantage à obtenir des résultats concrets, en ayant présent à l'esprit que les fléaux liés au sous-développement, tels que la famine, la maladie et l'ignorance, continuent de faire des milliers de victimes dont le nombre ne cesse de s'accroître chaque jour. »

C'est dans cette perspective qu'un nouvel ordre économique véritablement juste et humanitaire peut s'instaurer.

300. Le nouvel ordre économique international ne suffirait pas à libérer entièrement nos peuples et assurer leur plein épanouissement si un nouvel ordre de l'information n'était pas également instauré. De plus les cultures nationales de nos pays, longtemps niées et dévalorisées, ne pourraient pas non plus concourir à l'épanouissement libre de nos peuples si un nouvel ordre culturel international ne s'imposait pas sur notre planète diverse, variée et riche à la fois de ses complémentarités.

301. C'est dans ce cadre que la République populaire du Bénin a eu l'honneur d'abriter les 18 et 19 septembre dernier une réunion des ministres de la culture des 34 Etats membres et associés de l'Agence de coopération culturelle et technique en provenance d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, des Caraïbes, d'Europe et du Pacifique. Dans la Déclaration de Cotonou, adoptée à l'issue de cette rencontre, on considère « que le monde ne peut connaître la paix et la stabilité que si les relations internationales reposent sur des rapports d'égalité et de respect de la souveraineté des Etats, d'amitié entre les peuples et de fraternité entre les hommes »; la déclaration affirme « l'importance fondamentale de la culture comme dimension essentielle du développement économique et social » et conclut « qu'il est essentiel de reconnaître, de respecter, d'affirmer l'identité culturelle des peuples et d'œuvrer avec détermination à l'instauration d'un meilleur équilibre des échanges culturels ».

302. Voilà la grande œuvre économique et socioculturelle et, en dernière analyse, humaine que notre organisation a les moyens de réaliser dans la paix et la compréhension mutuelle, si la volonté et la détermination de faire régner la justice dans les relations internationales nous habitent tous, si tous nous nous attachons à la mise en œuvre des principes fondamentaux de notre Charte.

303. Pour terminer, qu'il soit permis à la délégation de la République populaire du Bénin d'adresser ses vifs remerciements au Secrétariat qui, dans le cadre de la mise en application de la résolution 35/88 de l'Assemblée générale, sur l'assistance économique au Bénin, a dépêché à Cotonou, du 4 au 12 mai 1981, une mission interorganisations, conduite par M. A. Farah, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales.

304. La délégation de la République populaire du Bénin ne doute pas que le programme arrêté retiendra l'attention de la trente-sixième session et aussi l'attention de la communauté internationale.

305. Prêts pour la révolution! La lutte continue!

306. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Trois représentants ont demandé à prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse.

307. Puis-je rappeler aux Membres que, conformément à la résolution 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les représentants doivent les faire de leur place.

308. M. NIKAEIN (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis persuadé que les représentants ici présents ne sont pas

intéressés par l'échange de propos futiles et d'accusations et contre-accusations incessantes qui a lieu entre la délégation de l'Iran et celle de l'Iraq. Je vais donc essayer de faire une analyse rapide mais objective des causes de la crise actuelle entre le régime baathiste iraquien et l'Iran islamique révolutionnaire.

309. Il est un fait que dès que l'on parle de la révolution islamique de l'Iran, l'on évoque dès lors la cause principale du problème. Avant la révolution, l'état des relations entre l'Iran et l'Iraq était plus que limpide. Le Chah d'Iran, déchu et criminel, comme d'autres traîtres et amis qui se sont joints à lui, et comme lui sont en Enfer, et son homologue iraquien se sont réunis à Alger en l'an 1975 du calendrier chrétien, ont signé un traité très amical, ont été photographiés en train de s'embrasser sur la joue et de se donner l'accolade dans une étreinte d'ours russe et, comme deux musulmans très religieux, se sont porté un toast, un verre de whisky à la main.

310. A la suite de ce traité, le Chah criminel a trahi la cause du peuple kurde opprimé, qui luttait contre l'Iraq et son régime, et il a interdit toutes les stations de radio aux mains de nos frères et de nos sœurs adversaires du Chah en Iraq. Jusqu'à la révolution islamique, les relations entre ces deux compagnons d'armes n'auraient pu être meilleures. En effet, les baathistes iraquiens ne songeaient nullement à défier la force militaire de leur Chah bien-aimé, qui bénéficiait de l'appui des Américains et des sionistes.

311. Mais tout changea brutalement avec l'avènement de la révolution islamique en Iran. Ses amis sionistes et américains écartés de la scène politique aux cris de « Dieu est grand! », repris par quelque 40 millions de personnes, que l'on pouvait aisément entendre à Bagdad et qui assourdisaient les oreilles baathistes, l'état policier répressif iraquien a commencé à souffrir d'un mal à l'estomac politique. Ils ont alors tout fait pour utiliser leur puissance démoniaque contre la révolution sanglante d'une nation islamique longtemps réprimée.

312. Je n'énumérerai pas ces opérations d'agression, étant donné que le Ministre des affaires étrangères de notre pays les a longuement analysées dans sa déclaration à la 26^e séance. Cependant, je soulignerai à nouveau, sans pour autant recourir à toutes sortes de publicité hostile et de provocations, qu'ils ont effectué 425 raids sur le territoire iranien, événements dont les instances internationales ont été dûment informées.

313. Mais ce qui intéresse probablement le plus cette assemblée c'est le moment où ces incursions et l'invasion de l'Iran ont eu lieu. Nous avons déjà dit que les baathistes iraquiens n'avaient pas osé attaquer leur ami pro-sioniste, l'ancien Chah d'Iran. Que s'est-il passé? Tout le monde sait que la plupart des officiers et des soldats iraniens avaient déserté leurs casernes à la suite de l'appel lancé, depuis Paris, par l'imam Khomeini, le dirigeant de notre révolution islamique. Quelques-uns des généraux assassins de l'armée du Chah, d'obédience américano-sioniste, ont été passés par les armes par les révolutionnaires. De nombreux autres ont fui le pays et la plupart d'entre eux ont trouvé refuge chez les baathistes iraquiens, qui avaient le cœur trop tendre pour voir exécuter des meurtriers responsables de tant de crimes — ce qui est un phénomène psychologique incroyable dans un régime policier brutal qui, au cours des 13 années écoulées, a torturé et assassiné systématiquement plusieurs milliers d'opposants politiques innocents, d'origine arabe, kurde et persane. Comme la sombre et inhumaine histoire des baathistes iraquiens est déjà très bien connue de tous, je n'insisterai pas d'avantage.

314. En fait, et pour autant que je m'en souviens, ce sont les baathistes qui ont contribué à étendre le lexique de la langue anglaise en y introduisant le mot *bloodbath*. Je suggère donc que, au lieu d'utiliser le mot *baathists* lors-

qu'on parle d'eux, on utilise à l'avenir le mot *blood-baathists* dans notre littérature politique.

315. Alors que l'Iran islamique n'avait aucune armée organisée capable de la défendre, que notre pays était plongé dans le chaos et l'anarchie découlant de la révolution, que de nombreux agents secrets de l'impérialisme occidental avaient réussi à s'infiltrer dans le gouvernement et y occupaient même des postes importants, que de nombreuses régions du territoire iranien échappaient au contrôle complet du gouvernement central et que nous avions à faire face, comme on dit au Moyen-Orient, à mille et un problèmes internes, dans de telles circonstances donc — et je devrais ajouter qu'à ce moment-là les experts militaires américains estimaient que nos forces aériennes étaient à peine opérationnelles — les traîtres à l'islam et aux peuples révolutionnaires du monde ont envahi l'Iran avec 12 de leurs divisions armées les mieux équipées et, à la suite d'une guerre éclair, ont enfoncé les lignes de défense que l'ex-Chah avait fait construire, qui étaient équipées d'un matériel perfectionné mais que personne ne défendait.

316. C'est pourquoi, au début de la guerre qui lui était imposée, notre peuple, qui venait de verser son sang dans la lutte pour renverser le régime du Chah, a connu des pertes en vies humaines importantes. De simples soldats et des gardes révolutionnaires — les fils et les filles de nos paysans et de nos travailleurs, d'origine kurde, turque, baloutchie, persane et même chrétienne arménienne et assyrienne — se sont précipités aux frontières et sont morts pour défendre leur révolution islamique populaire.

317. C'est pourquoi, tant que les forces d'occupation garderont un pouce du territoire de la République islamique, nous ne saurions accepter l'ouverture de pourparlers de paix avec l'agresseur ou un cessez-le-feu, car cela ne ferait que consolider son invasion de notre territoire et permettrait aux envahisseurs de se réorganiser. Nous savons que l'agresseur, se trouvant dans une impasse, a demandé à maintes reprises l'ouverture de négociations de paix par différents intermédiaires et qu'il ne ménage aucun effort pour essayer de se faire passer pour un pays épris de paix aux yeux du monde.

318. Etant donné que la majorité du peuple iranien islamique n'est pas favorable à la tenue de telles négociations et pour que les honnêtes efforts faits par les Iraquiens en faveur de la paix ne l'aient pas été en vain, nous suggérons que le régime iraquien se voit décerner — comme cela s'est fait dans des cas semblables — le prix Nobel de la paix.

319. Pour ce qui est du cessez-le-feu, nous avons tiré la leçon des cessez-le-feu qui sont intervenus en Palestine, au Sinaï, en Syrie, en Corée, au Viet Nam et ailleurs encore.

320. Je voudrais, pour terminer, ne parler que de trois choses, et ce brièvement. Premièrement, le représentant de l'Iraq à la 26^e séance a cité l'imam Khomeini, qui aurait dit que nous devrions « faire renaître la gloire de l'Iran par l'établissement d'un empire islamique ». Il a prétendu avoir cité le journal koweïtien *Al-Seyasah*, qui citait lui-même un article paru dans un pamphlet secret publié par une société secrète d'Iran. Je suis sûr que les membres savent que tout ce que dit notre imam est immédiatement publié dans tous les journaux officiels iraniens et diffusé à la radio et à la télévision. Il n'y a nul besoin de tenir secrètes les déclarations de l'imam. Je puis assurer l'Assemblée que le pamphlet secret qu'a cité le représentant de l'Iraq est tellement secret qu'il est impossible de le trouver si ce n'est dans l'efficace section persane de la CIA des Etats-Unis. En fait, l'imam Khomeini a, tout au long de sa vie politique et religieuse, fait des conférences sur l'Islam, prêché contre le sionisme et parlé du sort malheureux de nos frères et de nos sœurs palestiniens. Pour l'avoir fait, il a souvent été accusé par de nombreux traîtres d'obédience occidentale et

de pseudo-nationalistes iraniens de ne pas être un véritable patriote.

321. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq qui désire soulever une motion d'ordre.

322. M. AL-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : D'après ma montre, le représentant de l'Iran a déjà utilisé ses 10 minutes de temps de parole.

323. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'étais sur le point d'interrompre le représentant de l'Iran puisque les 10 minutes viennent en effet de s'écouler. Je voudrais demander au représentant de l'Iran de terminer sa déclaration.

324. M. NIKAEIN (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Deuxièmement, le représentant de l'Iraq a dit que le régime iranien avait exécuté des sympathisants du régime iraquien — c'est-à-dire bien sûr des assassins et des poseurs de bombes — au cours du mois sacré du Ramadan. Pour son information je voudrais lui lire un passage du Coran sur le Ramadan et sur des périodes analogues, sourate II, verset 194 ...

325. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je dois interrompre l'orateur et lui demander de mettre fin à son intervention parce que son temps de parole est écoulé.

326. M. NIKAEIN (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Ce que le représentant de l'Iraq a dit était contraire au Coran.

327. M. IBRAHIM (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord exprimer les profondes condoléances et la sincère sympathie de ma délégation, à l'occasion de la mort tragique du président Anouar Sadate, à sa famille, au peuple et au Gouvernement de la République arabe d'Egypte.

328. La délégation éthiopienne a écouté avec attention l'intervention prononcée par la représentante des Etats-Unis le 2 octobre lors de la 24^e séance. Ma délégation espérait que la représentante traiterait certaines des questions soulevées par le Ministre des affaires étrangères de mon pays lors de son intervention à la 22^e séance. Mais la préoccupation exprimée par mon ministre au sujet de la situation internationale précaire et le rôle joué à cet égard par les Etats-Unis n'a suscité que diffamations et calomnies.

329. Il n'y a évidemment rien de neuf dans ce qu'a déclaré la représentante des Etats-Unis. Ce n'était que la simple répétition de la campagne de propagande menée par les moyens d'information impérialistes contre l'Ethiopie et sa révolution. Ce qui était nouveau peut-être, c'était l'émotion dont ses paroles étaient empreintes. La vérité blesse, et l'émotion manifestée par la représentante des Etats-Unis est peut-être compréhensible.

330. Ce que le Ministre des affaires étrangères de mon pays avait tenté de faire dans sa déclaration, c'était attirer l'attention sur l'aventurisme impitoyable et la dangereuse alliance que la nouvelle Administration américaine est en train d'établir avec les forces de l'oppression et de l'injustice.

331. Est-ce un mensonge de dire que les Etats-Unis ont récemment empêché le Conseil de sécurité de blâmer l'Afrique du Sud raciste et terroriste pour ses actes d'agression flagrante contre la République populaire d'Angola? Est-ce également mentir que dire qu'en agissant ainsi Washington s'est rangé aux côtés d'une poignée de fascistes en s'opposant aux aspirations légitimes de millions d'Africains? Est-ce faux, en outre, de dire qu'en agissant ainsi, la présente administration des Etats-Unis s'est avérée être l'ennemi de la justice et de la liberté en Afrique?

332. En fait, parce qu'ils sont un partisan important des racistes de Pretoria, les Etats-Unis sont responsables de l'injustice qui continue d'être perpétrée contre des millions de Noirs en Afrique australe. Que l'on ne se trompe pas sur ce fait : l'Administration des Etats-Unis mérite égale-

ment d'être condamnée par le monde entier pour avoir tenté de déstabiliser les Etats indépendants de la région, notamment l'Angola, afin d'élargir les frontières du racisme et de la domination impérialiste.

333. Cependant, il faut reconnaître que l'Administration des Etats-Unis a tout de même été assez franche pour ne pas défendre, ne serait-ce que du bout des lèvres, la cause de la liberté et de la justice. La preuve en est, s'il est nécessaire d'en donner une, l'alliance stratégique conclue entre Pretoria et Washington.

334. Le rôle des Etats-Unis au Moyen-Orient est tout aussi déplorable. En fournissant à certains Etats de la région des quantités immenses de matériel militaire et un appui politique sans limite, Washington est responsable de l'instabilité de la région de même que du sort du peuple palestinien. Ce que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a dit à cet égard n'est que le reflet véritable de cet état de choses et du rôle réel joué par les Etats-Unis au Moyen-Orient. De toute façon, la représentante des Etats-Unis a prudemment et délibérément évité de parler de ces faits irréfutables. Nous en déduisons donc que les Etats-Unis acceptent de mauvaise grâce ces accusations.

335. Au contraire, ce que la représentante des Etats-Unis a essayé de faire, c'est jeter le doute sur l'Ethiopie et sa révolution populaire. La révolution éthiopienne marque un tournant dans l'histoire du peuple éthiopien. La spontanéité avec laquelle elle s'est produite en 1974 et les difficultés qu'elle a dû traverser avant d'arriver à la victoire, en 1978, sont bien connues. Cela a été une période de lutte, de difficultés et de grands sacrifices. C'est sur cette période particulière que la représentante des Etats-Unis a naturellement choisi de s'étendre en répondant à la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie. Elle a cité, à cet égard, toutes sortes de chiffres inventés par des forces hostiles au développement progressiste en général et à la révolution éthiopienne en particulier. De fait, la représentante des Etats-Unis a même versé des larmes de crocodile sur de prétendues violations des droits de l'homme en Ethiopie, bien que son gouvernement appuie ouvertement les oppresseurs de millions de personnes en Afrique du Sud.

336. L'hypocrisie de cette préoccupation devient encore plus transparente si l'on songe au rôle joué par les Etats-Unis en Ethiopie avant 1974 de même qu'à l'hostilité qu'ils ont constamment et ouvertement manifestée à l'égard de la révolution populaire dès son avènement. Le but des agissements des Etats-Unis en Ethiopie comme, en fait, ailleurs, n'a pas été la défense des droits de l'homme mais plutôt leur élimination totale grâce à une étroite alliance avec l'aristocratie féodale régnante qui prospérait en opprimant et en exploitant le peuple éthiopien. On ne peut nier le fait que si le régime féodal d'Ethiopie est resté aussi longtemps au pouvoir, cela est dû en grande partie à l'appui actif qu'il recevait des administrations successives des Etats-Unis. Les Etats-Unis sont donc responsables de la mort tragique, due à la famine, de plus de 200 000 personnes dont l'ancien régime, de connivence avec le Gouvernement des Etats-Unis, a délibérément caché le sort au reste du monde.

337. En réponse à la révolution populaire de 1974, les Etats-Unis ont recruté, organisé, entraîné et armé des éléments contre-révolutionnaires qui avaient pour tâche de faire régner la terreur dans le seul but de faire échouer cette révolution. En outre, un ensemble de forces réactionnaires, dirigées par un régime expansionniste, ont été encouragées et financées par les Etats-Unis pour lancer une guerre d'agression contre la mère patrie. Ce sont des faits que la représentante des Etats-Unis ne peut, en toute conscience, nier. Là encore, les Etats-Unis sont responsables de la mort et de la destruction causées par la guerre d'agression et la contre-révolution imposées au peuple éthiopien.

338. Pourtant, ce sont les années dont la représentante des Etats-Unis a choisi de parler pour répondre à la déclaration du Ministre des affaires étrangères de mon pays. Les remarques de la représentante des Etats-Unis sont non seulement gratuites, mais constituent aussi une ingérence dans les affaires intérieures de l'Ethiopie. En conséquence, ma délégation rejette catégoriquement les remarques calomnieuses de la représentante des Etats-Unis.

339. La délégation éthiopienne n'a pas l'habitude de répondre à la calomnie par la calomnie. Je n'ai pas non plus l'intention de m'étendre sur la situation des droits de l'homme aux Etats-Unis, aujourd'hui, ou de parler de l'époque de la révolution américaine, il y a environ 200 ans. De toute façon, les gains de la révolution éthiopienne, dont je ne peux parler longuement à cause du manque de temps, sont véritablement immenses. Je ne peux qu'inviter tous les membres de la délégation des Etats-Unis, y compris la représentante permanente, à se rendre en Ethiopie pour constater eux-mêmes les efforts inlassables que le peuple éthiopien déploie pour éliminer ses vieux ennemis, la maladie, la pauvreté et l'ignorance, de même que les gains qu'il a réalisés jusqu'à présent en établissant une société libérée de l'exploitation, de l'injustice et de l'oppression.

340. En conclusion, je tiens à déclarer une fois encore que l'Ethiopie est sincèrement préoccupée de l'escalade de la tension internationale provenant de la politique impérialiste de domination et d'exploitation suivie avec tant de vigueur et d'égoïsme par la nouvelle Administration de Washington. Ce qui nous préoccupe, je le répète, c'est l'avenir : la restitution de ses droits et de sa dignité à l'Africain noir sur son sol, de même que la survie de l'humanité sur la Terre.

341. M. QUATEEN (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : La délégation de la Libye se joint au représentant de Malte pour exprimer ses regrets au sujet du retard apporté à la procédure suivie pour échanger des instruments de ratification de l'accord conclu entre les deux pays au sujet du plateau continental.

342. Néanmoins, il semble que la nature de cette question et ses complications techniques constituent la raison spécifique de ce retard. Comme les Membres le savent, la question du plateau continental et de sa délimitation entre les pays concernés est une question délicate et compliquée, qui fait encore l'objet de négociations intenses depuis de nombreuses années et dont s'occupe la plus grande conférence internationale spécialisée, à savoir la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

343. La Jamahiriya arabe libyenne a signé un accord avec Malte à l'effet de renvoyer à la Cour internationale de Justice le différend relatif au plateau continental. Elle a ratifié cet accord et a déjà préparé les instruments de ratification et envoyé deux fois sa délégation à Malte pour procéder à l'échange des instruments de ratification. A l'heure actuelle, nous cherchons à surmonter, soit bilatéralement avec Malte, soit grâce aux bons offices des Nations Unies, les obstacles d'ordre technique qui continuent d'entraver la procédure à suivre pour l'échange des instruments de ratification afin de rendre l'accord effectif.

344. La Jamahiriya arabe libyenne est désireuse de résoudre le différend qui l'oppose à Malte à propos du plateau continental. Nous souhaitons également mettre au point la procédure nécessaire pour saisir la Cour internationale de Justice du différend aussitôt que possible. Cette volonté est renforcée par notre désir de maintenir et de préserver nos relations de bon voisinage avec le Gouvernement de Malte et son peuple.

345. M. AL-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné l'analyse prétendument objective des faits du représentant de l'Iraq, nous allons le mettre à l'épreuve. Cette épreuve sera qu'il réponde poliment à toutes les questions que je vais lui poser.

346. Premièrement, si l'Iran islamique n'essaie pas de créer des troubles partout dans le monde, comment les dirigeants iraniens expliquent-ils leur politique déclarée d'exporter la prétendue révolution islamique, qu'ils ont essayé, en fait, d'exporter désespérément en Iraq?

347. Deuxièmement, est-ce que les enseignements de l'islam incitent à des luttes religieuses sectaires par le sabotage et le terrorisme dans un pays islamique voisin, comme cela a été fait en Iraq par le parti « al-Da'waa », avec l'objectif déclaré de renverser le Gouvernement?

348. Troisièmement, quelle est l'explication irano-islamique des faits survenus au cours de la période de février à septembre 1980 : 249 cas d'incursion dans l'espace aérien iraquien par les forces aériennes iraniennes; 251 cas de tir et de bombardement d'artillerie sur des postes frontières, des centres civils, des installations économiques, la flotte aérienne civile et les navires marchands dans le Shatt al Arab; 293 notes diplomatiques iraqiennes ayant trait aux cas mentionnés ci-dessus qui sont restées sans réponse; le bombardement concentré, avec des canons de 175 mm, journellement et pendant longtemps, du 4 au 17 septembre, des villes, des villages, des installations pétrolières, des navires marchands dans le Shatt al Arab et des voies maritimes, de même que le bombardement aérien de certains de ces objectifs, particulièrement des villes; les notes diplomatiques iraqiennes transmises à l'ambassade d'Iran à Bagdad, les 7, 8 et 11 septembre, priant l'Iran de respecter ses obligations juridiques envers l'Iraq, conformément au droit international, notes qui sont restées sans réponse; l'escalade des opérations militaires par les forces militaires iraniennes au cours de la période du 18 au 22 septembre contre l'ensemble du territoire iraquien, transformant la situation en guerre totale; la publication par le commandement conjoint de l'armée de la République islamique d'Iran de huit communiqués militaires au cours de la période du 18 au 21 septembre, où il était dit, dans le premier, que les forces iraniennes avaient détruit les installations pétrolières situées à l'intérieur de l'Iraq, dans le troisième que les forces aériennes iraniennes avaient pris part aux opérations, et dans le septième, que la mobilisation générale en Iran avait été décrétée.

349. Quatrièmement, comment peut-on répondre à cette dernière question à la lumière de la Charte des Nations Unies, de la définition de l'agression et des règles du droit international?

350. Cinquièmement, sur quelle base de l'enseignement islamique les dirigeants iraniens peuvent-ils expliquer leur collaboration militaire avec Israël dans leur agression contre l'Iraq, alors qu'ils ont essayé de se présenter comme de fervents partisans de la cause palestinienne?

351. Sixièmement, si l'islam est la directive suivie par la politique étrangère de l'Iran, comment le régime iranien peut-il expliquer son refus de se retirer des trois îles arabes du golfe Arabique occupées par le Chah à la suite d'une agression armée et qui appartiennent aux nations islamiques arabes?

352. Septièmement, quelle contribution, s'il en existe une, a faite l'Iran de Khomeini à la cause du non-alignement, à l'Organisation de la Conférence islamique ou en faveur des peuples opprimés des Nations Unies?

353. Huitièmement, sur quelle base islamique le régime iranien et son prétendu dirigeant révolutionnaire peuvent-ils soutenir que leur doctrine est une doctrine divine? Et de quelle manière cette prétendue divinité a-t-elle été transmise à Khomeini?

354. Neuvièmement, quelle contribution, s'il en existe une, a faite la prétendue révolution islamique d'Iran dans le

domaine de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme, de la prospérité économique, des droits des minorités, de la condition de la femme, de la tolérance, du droit et de l'ordre?

355. Dixièmement, sur quelle base islamique pourrait-on expliquer la soif de pouvoir du clergé iranien et les effusions de sang? Si c'est là une révolution complète du système de valeurs qui domine la société iranienne, est-ce aussi une partie de la prétendue « doctrine divine » de Khomeini?

356. M. ZAKI (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Il n'est pas surprenant que le représentant d'un régime criminel fondé sur l'effusion de sang, dissimulée derrière une religion sacrée, profane l'heure de tristesse que nous vivons aujourd'hui. Respectueux des véritables traditions islamiques, nous ne nous abaisserons pas à parler de ces remarques en ce moment historique.

357. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il y a une demande du représentant de l'Iran qui souhaite exercer son droit de réponse pour la deuxième fois. Je voudrais lui rappeler que, dans ce cas, le droit de réponse est limité à cinq minutes.

358. M. RAJAIE-KHORASSANI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Les membres de l'Assemblée viennent d'entendre les récriminations iraqiennes sous forme de questions. J'ai ici quelque chose de tout à fait nouveau et de très intéressant à communiquer aux représentants. Cela pourrait aussi étonner les autorités iraqiennes et figurer dans leur précieuse documentation. Elles ne peuvent ni le nier, ni mettre en cause son authenticité. Il s'agit d'un livre qui est intitulé *Al Ahwaz*. Dans ce livre, il y a une carte très intéressante. Ce livre a été publié au cours du Nisan de 1980. Cette carte montre comment les autorités iraqiennes ont déjà séparé, dans leur esprit bien sûr à l'époque, une certaine partie de notre pays. Si les membres avaient cette carte sous les yeux et connaissaient l'arabe, ils pourraient voir que les noms ont changé et que les faits géographiques ont été dénaturés. Bien entendu, les Iraquiens ne sont pas des menteurs. Ce qu'ils nous ont dit est nécessairement vrai, n'est-ce pas? Ce qui est intéressant dans cette carte, c'est qu'une partie de notre patrie, par esprit de charité ou de générosité, a été donnée à un gouvernement nouvellement établi par le régime iraquien. Le titre est *Al Imarat al Arabiya el-Sahil al Sharki*, (La côte orientale des Emirats arabes). C'était très généreux de leur part. A la fin de ce livre, il y a une bibliographie contenant certaines autres sources très importantes exactement de la même nature.

359. Je souhaite que nous ayons — et nous pouvons l'avoir — un minimum d'honneur pour éviter de proférer de tels mensonges dans un organe international aussi important. La conscience du monde entier nous écoute. Ce livre n'a pas été écrit par une personne particulière en Iraq. Il a été écrit par les autorités du Gouvernement iraquien et publié par le Ministère de l'information et de la culture, si l'on peut dire, de notre voisin très pacifique, épris de paix et édificateur de paix! Les représentants peuvent évidemment commander un exemplaire de cet ouvrage en s'adressant aux autorités iraqiennes.

360. Je suis convaincu que la conscience internationale peut en toute connaissance juger qui est responsable de l'assassinat et du martyre dont sont victimes des milliers de musulmans pieux et des milliers de ressortissants iraqiens, sans parler des pertes matérielles infligées aux deux pays par les autorités iraqiennes.

361. La République islamique de l'Iran ne connaît que trop bien ces mensonges et j'espère que les autres pays du monde en apprendront davantage sur le régime baathiste en Iraq actuellement.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (suite*) :

a) Rapport du Bureau

DEUXIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/36/250/Add.1)

362. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le deuxième rapport du Bureau. Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 1, le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée « Prévention d'une catastrophe nucléaire : déclaration de l'Assemblée générale », et son renvoi à la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé (voir décision 36/402).

363. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 2, le Bureau recommande d'ajouter, au point 18 de l'ordre du jour, l'alinéa *k* intitulé « Nomination d'un membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies » et de renvoyer cet alinéa à la Cinquième Commission. Je pense que l'Assemblée générale approuve cette recommandation.

Il en est ainsi décidé (voir décision 36/402).

364. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les Présidents de la Première Commission et de la Cinquième Commission seront informés des décisions qui viennent d'être prises.

365. Nous passons maintenant au paragraphe 3 du rapport du Bureau. Sur la base des recommandations du Comité des conférences, le Bureau recommande que l'Assemblée générale autorise les organes subsidiaires ci-après

à tenir des séances pendant la trente-sixième session de l'Assemblée : Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation pour l'Afrique australe; Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; Comité spécial contre l'*apartheid*; Comité spécial de l'océan Indien; Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud; Conseil des Nations Unies pour la Namibie; Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation du Bureau?

Il en est ainsi décidé (voir décision 36/403).

La séance est levée à 20 heures.

NOTES

1. Voir U.S. *Department of State Bulletin*, vol. 81, n° 2054 (septembre 1981), p. 68 à 70.

2. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

3. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1980*, document S/14256, par. 5.

4. Voir A/ES-8/11, annexe.

5. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année*, 2277^e séance.

6. *Ibid.*, 2300^e séance.

7. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément n° 23*, chap. XIII, par. 11.

8. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

9. Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

* Reprise des débats de la 4^e séance.